

**Journée de l'ONED 2008**

**Les jeunes en difficultés multiples  
Questions de recherche et réponses pratiques**

*12 décembre 2008*

*Actes de la journée*



## ***Introduction***

***Paul Durning, directeur de l'Oned***

Cette journée consacrée aux jeunes en difficultés multiples, dits « incasables » recoupe les trois grandes missions de l'Oned

- Recenser, produire et diffuser les connaissances en protection de l'enfance, par le financement de recherches, le lancement d'appels d'offres, la participation à des financements de recherches en collaboration, le cas échéant, avec des Conseils généraux
- Identifier, évaluer et faire connaître les pratiques d'intervention dont, rappelle le législateur, « *les résultats ont été jugés concluants* ».
- Soutenir les acteurs dans le champ de la protection de l'enfance, à travers la rédaction d'un rapport annuel, à travers des actions de soutien fortes, dans le cadre de la mise en place de la réforme de la protection de l'enfance de mars 2007.

Notre soutien se manifeste également par ce type de journée et à travers notre site, [www.oned.gouv.fr](http://www.oned.gouv.fr), qui a pour vocation d'être un lieu de ressources majeur sur la question de l'enfance en danger.

Cette journée a été construite sous la responsabilité de David Pioli. Elle a pour objectif d'articuler les comptes-rendus et les discussions portant sur les recherches avec la présentation de pratiques repérées et recensées par l'Oned, dont les intentions seront examinées avec attention.

Le choix thématique des jeunes en difficultés multiples date de la fin de l'année 2005, soit moins de deux ans après la création de l'Oned. Il a été largement soutenu par l'ensemble des acteurs et partenaires, notamment les départements, l'Etat et les associations.

Le terme d'« incasables », qui sera discuté au cours de la journée, a été retenu par ces derniers. Il permettait d'englober les jeunes en difficulté, ainsi que les institutions qui, à un moment ou à un autre, ne parviennent plus à apporter à ces jeunes l'aide dont ils ont besoin. Ce vocable, issu du début du siècle, souligne également le refus du jeune de se laisser enfermer dans « la case » qui lui est attribuée.

Vous êtes venus très nombreux aujourd'hui et je suis heureux d'accueillir une extraordinaire diversité, tant des métiers (chercheurs, travailleurs sociaux, enseignants, personnels de santé, magistrats, responsables des mises en œuvre de politique en protection de l'enfance) que d'expériences et de niveau hiérarchique, depuis l'éducateur en formation à l'inspecteur général. Je vous remercie d'être venus.



## ***Présentation des travaux de recherches***

**Dominique Fablet**, animateur de la matinée, professeur, directeur du département de Sciences de l'éducation de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, et président du Conseil scientifique de l'Oned.

Les travaux de recherches qui vont vous être présentés ont répondu à l'appel d'offres 2006 de l'Oned. Si je n'ai pas participé aux sélections, j'ai participé à la présentation des rapports d'évaluation intermédiaires et à la présentation des rapports finaux. A ce titre, je suis heureux d'animer cette matinée de restitution des résultats des travaux de recherche.

### **Les mineurs dits « *incasables* ». Une analyse des facteurs de risques et vulnérabilité des adolescents, à travers leurs parcours de vie et les prises en charges institutionnelles**

**Laurence Libeau Mousset** était directrice de recherche à l'institut de criminologie et de sciences humaines de l'université de Rennes II au moment de la réalisation de la recherche.

**Anne Winter**, doctorante de Rennes II, travaille sur des problématiques assez proches des jeunes *incasables*, et également ATER à l'université de Rennes II.

#### **A. Winter**

Afin de mener à bien cette recherche, nous avons bénéficié de nombreux soutiens, notamment de l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et de la PJJ régionale de Bretagne. Ces différents partenaires se sont impliqués dans certains axes de recherches, et nous ont ainsi permis, dans un premier temps, de modéliser le projet.

Trois axes de recherche ont été définis :

- autour de l'Education nationale,
- autour de l'ASE et de la PJJ,
- les apports en termes de vignette clinique.

Ces différents axes ont mis en relief un certain nombre d'éléments, notamment les représentations et les modes de prises en charge. Nous avons rencontré plusieurs jeunes et plusieurs professionnels qui nous ont permis de nous représenter différents modes de protection institutionnelle et de prise en charge.

L'objet de la recherche était de comprendre, du point de vue des différents acteurs, ce qui pouvait créer ou alimenter des trajectoires qualifiées « d'*incasabilité* », souvent désignées dans la pratique, mais peu étudiées par la théorie. L'étude de vignettes cliniques nous a permis de reconstituer les parcours plus en amont, selon la méthode de l'analyse sérielle mise au point dans notre université. Grâce à cette méthode, nous avons ciblé les espaces de dangerosité dans les lieux de vie.

Notre corpus méthodologique se composait de 13 élèves, 5 parents, 23 professeurs, 12 mineurs et 21 professionnels de la PJJ. Ces entretiens ont mis en évidence divers éléments saillants. Le guide d'entretiens était formulé autour de « l'*incasable* ». Aussi, se posait en premier lieu la question de sa définition, qui diffère selon les institutions concernées :

- Pour l'Education nationale, l'« *incasable* » renvoie à celui qui décroche, qui met en échec l'institution aussi bien que les professionnels, ces derniers ne parvenant pas toujours à trouver de solution efficiente.

- En protection de l'enfance, il s'agit davantage d'un mineur difficile ou en difficulté. L'accent est porté sur la personne même du mineur, plus que sur son statut et son environnement social.

Les représentations de l'Education nationale proviennent des professionnels, alors qu'en protection de l'enfance, elles viennent des jeunes eux-mêmes. L'Education nationale présente « l'incasable » spontanément comme celui qui dérange, parfois irrite, suscite l'inconfort. En protection de l'enfance, il s'agit de jeunes ayant une histoire marquée par le manque de repères et de perception des risques.

Il existe des *facteurs de risque* similaires chez les uns et les autres, qu'il s'agisse du contexte familial, social, scolaire, paritaire, du mode de vie... Une différence majeure montre que ces facteurs font davantage état d'une défaillance familiale ou parentale par les professionnels de l'Education nationale. En protection de l'enfance, l'attention sera portée sur les carences familiales et environnementales qui se manifestent a priori. Cela permet à la protection de l'enfance de souligner les indicateurs précoces renvoyant aux facteurs de risque. Au niveau de l'Education nationale, en revanche, les indicateurs ne se différencient pas en termes d'écart à la norme et d'écarts institutionnels. La prévention envers le jeune se présente donc différemment selon le champ institutionnel.

Un élément majeur porte sur l'importance des sphères paritaires, des jeux d'influence et de la recherche de liens affectifs. Les professionnels mettent également en avant le caractère hyper actif et hyper sensible de ces jeunes.

*En termes de prise en charge*, l'Education nationale nous a soumis une liste relativement exhaustive des dispositifs mis en place en interne ainsi que des dispositifs externes existants. En protection de l'enfance, nous avons surtout observé que la relation éducative elle-même devenait l'outil principal d'intervention, amenant les professionnels davantage à accompagner et à tisser des liens qu'à appliquer des modèles existants.

*En termes de besoins et d'outils*, la tendance s'est inversée. Intra et interinstitutionnelle, elle sollicitait davantage d'autonomie et de créativité de la part de l'Education nationale. En protection de l'enfance, en revanche, la demande portait sur un processus structuré au-dehors permettant d'améliorer la relation avec le jeune. Il s'agit donc d'une remise en cause des dispositifs existants, différant d'une institution à l'autre. Cependant, les solutions existent, ce que les professionnels des deux institutions ont souligné dans les entretiens. Elles sont concrétisées par des dispositifs préexistants et ne sortent pas du cadre.

*Le point de vue des élèves et des mineurs* qui présentent des profils divers, est différent. Nous avons rencontré les élèves par l'intermédiaire des directeurs d'établissement qui nous ont orientés vers des jeunes qu'ils pensaient présenter un profil « d'incasables ». Il apparaît que les parcours de vie de ces jeunes présentent des problématiques semblables. La situation familiale des élèves est banalisée, alors qu'elle est davantage désignée par les mineurs. Peut-être est-ce lié à leur âge ou à leur parcours professionnel. Ces jeunes ont également exprimé leurs projets, leurs regrets, leurs vœux. Ainsi au cours d'un entretien, un mineur disait vouloir travailler dans le bâtiment, qualifiant le métier de « physique » et non de « dur ». Cette dimension du travail physique et dynamique se retrouve souvent dans le langage des jeunes, et fréquemment, détermine leur projet. Parmi les regrets évoqués, semblable chez les élèves et les mineurs, figure celui de ne pas avoir bien travaillé à l'école, par exemple. Mais cet aspect est rapidement rationalisé, car il n'est pas nécessaire de savoir autre chose que lire et compter pour faire le type de métier qu'ils souhaitent.

Les vœux se différencient également. L'élève veut une réussite sociale et financière, tandis que le mineur souhaite une reconstruction personnelle. Peut-être se projettent-ils de manière différente dans l'avenir.

Si les élèves critiquent l'institution scolaire, qui, de leur point de vue, a manqué de répondre quelque chose, les mineurs vont davantage ressentir le déficit de leur position à un moment donné.

*La sphère paritaire*, les amitiés, représentent un aspect important chez les jeunes. La figure du camarade est différente. Le collègue apparaît comme le lieu de l'amusement, du camouflage, de l'entraînement, le théâtre d'une mise en désirabilité sociale ; ce qui signifie qu'un témoin est nécessaire pour faire quelque chose. Chez le mineur, la figure du pair est différente, la relation est vue comme une microsociété construite ou reconstruite, loin de l'exhibition des élèves, une relation reposant sur l'écoute, l'investissement de la présence de l'autre, hors témoin.

*Les événements marquants diffèrent*. Pour les élèves, les processus de rupture et de déplacement, jugés marquants dans leur parcours, vont toujours être connotés de façon négative. Pour la moitié des mineurs, les événements marquants, tels qu'une rencontre, vont avoir une connotation positive et marquent leur vie.

De même, les *événements manquants* divergent. Pour les élèves, les aspects manquants principaux relèvent des relations affectives. Les mineurs diront qu'ils ont manqué de contenance et éventuellement d'une dimension éducative. Ces éléments se retrouvent dans les demandes formulées à l'institution : une demande d'écoute, de relation compréhensive, une recherche d'explications, de sens du cadre plus que du cadre lui-même, de mise en perspective. Les demandes des perspectives diffèrent de la part des mineurs qui se projettent dans un projet professionnel en construction.

Trois discours, le discours de l'enfant, celui du parent et le discours de l'institution ont été croisés. Nous n'avons pu rencontrer de parents à travers l'ASE-PJJ, car ils sont difficilement joignables, mais nous avons rencontrés quelques parents d'élèves. Si nous avons beaucoup parlé, nous nous sommes également intéressés aux espaces passés sous silence, notamment dans le champ de la violence non exprimée : les enfants ne parlent pas des violences au sein de la sphère familiale, ni des effets de violences qui peuvent se mettre en place entre les discours de l'institution et celui des parents. Ces derniers ne parlent pas des violences qui peuvent s'instaurer entre l'institution et eux-mêmes. Il existe donc des alliances tacites, qui nécessitent un travail important de décryptage. L'institution n'aborde pas les violences parentales sur la sphère de l'enfant, pas plus qu'elle n'abordera les violences qui peuvent se développer entre les parents et elle-même.

### ***L. Libeau-Mousset***

Nous avons cherché à modéliser ces trajectoires et nous avons constaté que nombre de professionnels nient le concept de trajectoire (politiquement incorrect), malgré l'existence d'une sorte de parcours qui fait sens pour le jeune.

Notre hypothèse est que le jeune ressent, relativement tôt, un sentiment d'insécurité dans sa famille. Cela entraîne un état d'agitation, une estime de soi négative qui s'exprime dans le cadre de l'école. Là, l'élève pose une injonction paradoxale : il est agité mais demande au milieu scolaire de le contenir. L'école a du mal à répondre à cette demande de mise en sécurité, car elle va agir sur un environnement dispersé et dispersant, par le biais du règlement intérieur qui ne fait pas forcément sens dans la mesure où il va être difficilement applicable, ce qui entraîne chez l'enfant une nouvelle insécurité.

La dimension paroxystique de ce conflit intra-scolaire intervient lors du conseil de discipline et de l'exclusion du jeune, qui peut être vécu soit de façon négative - avec pour les professionnels, un sentiment d'échec -, soit de façon relativement temporisée pour le jeune, qui le vit comme un nouveau départ, comme une nouvelle chance à saisir ailleurs.

Le problème de l'exclusion agit sur l'élève qui y voit le prix de sa propre liberté. Il réactive un conflit psychique qui a déjà eu lieu de façon précoce dans la sphère familiale. Nous pouvons dire que cette rupture vient renforcer d'autres ruptures. Progressivement, à force de cumuler les ruptures, le jeune passe d'un système mis en place par la société, qui offre moralité et légalité, à un système propre, construit sur des règles et des modes de fonctionnement similaires, mais qui met en jeu la sensibilité et l'éthique. Ainsi, des jeunes vont mettre en place au sein d'institutions sociales, donc à l'intérieur des murs, des groupes de pairs structurés autour d'un certain nombre de règles, qui fonctionnent comme une microsociété régulée, nourrie de trafics parallèles, où chacun écoute, apprend.

Ces jeunes vont être suivis parallèlement, et de façon concomitante, par l'Education nationale et par la protection de l'enfance, (ASE et PJJ). Il s'agit donc de réparer et de permettre au jeune, soit de poser les bases d'une sécurisation - par exemple à travers la concrétisation d'un projet tel que le retour en famille, qui présente cependant un risque de retrouver le conflit inaugural -, soit d'ouvrir à nouveau le conflit à travers des errances et des ruptures successives. Il ne s'agit là que d'un modèle qui, à ce titre, mérite d'être à nouveau questionné.

Nous pouvons retenir de ces travaux une position d'entre-deux de la part du jeune, mais également de la part des institutions, alimentée par le rapport interinstitutionnel. Au cours des discussions avec les professionnels, nous avons également intégré le discours autour du champ médical, médico-social, pénal, judiciaire ; les deux institutions évoquant les rapports avec les autres institutions. Le rapport entre institutions scolaire et sociale est caractérisé par des écarts majeurs que le jeune doit absorber, entre l'excellence pédagogiques et la réalité de terrain. Dans quelle mesure l'école est-elle en mesure de faire face à la réalité de terrain, elle-même liée à une évolution de l'institution sociale ? De quelle manière ces deux institutions, ainsi que les autres, vont-elles se hiérarchiser ? Existe-t-il des institutions mineures et des institutions majeures ? La juxtaposition des institutions incite à parler de partenariat, qu'il est cependant difficile de mettre en place concrètement.

Cette position d'entre-deux est également alimentée par le rapport intra-institutionnel. L'école présente un écart entre le mythe scolaire et la réalité de terrain, entre l'école qui sauve, et l'école qui gâche des élèves qui n'arriveront jamais à être orientés de façon satisfaisante au prétexte qu'auparavant, ils ne parvenaient pas à atteindre le niveau d'excellence requis.

Il existe également l'écart entre le niveau concret et quotidien des exigences scolaires *versus* la compréhension sociétale. Concrètement, cela signifie qu'un élève doit avoir ses affaires, qu'il ne doit pas bouger, etc... Il est nécessaire de travailler autour de l'incapacité du jeune à tenir en place. Les garçons notamment, mais non exclusivement, doivent trouver un projet dans lequel pourront se réunir son agitation physique et psychologique. Nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur la façon dont l'Education nationale gomme en permanence l'effort physique de ses apprentissages.

Dans le champ de la protection de l'enfance s'opposent les dynamiques politiques et les résistances professionnelles. Fait-on de l'éducatif ou du judiciaire ? Quelle est la limite entre les deux ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité en observant des politiques qui se développent avec des mouvements de balancier : du curatif au préventif, du curatif au répressif. Les institutions sont en souffrance face aux perturbations provoquées par tous ces mouvements de balancier.

Il en est de même pour les préconisations administratives et la gestion des flux : que fait l'inspecteur d'académie à qui il est demandé de loger des élèves dans un collège, par mesure judiciaire, alors qu'il n'y a pas de place dans le collège ? Comment répondre à ces obligations et ces contraintes ?

Nous pouvons donc formuler certaines préconisations, qui peuvent faire débat et être critiquées. Un travail devrait être mené autour de l'amalgame entre les termes de « prise en charge », « diagnostic » et « stigmatisation ». Il faudrait réfléchir à ce dernier terme, puisqu'il semble que nous ayons sans cesse peur de stigmatiser. Le diagnostic n'est pas le diagnostic du sujet. Il faut parvenir à diagnostiquer des situations, ce qui mettrait à l'abri de la stigmatisation, qui fait peur. Nous voyons qu'à force de discours frileux pour éviter la stigmatisation et les stéréotypes, nous ne nous occupons pas de certains jeunes, tout en étant conscients de leurs problèmes.

Le travail à faire passe par la culture interinstitutionnelle et les cultures juxtaposées. Nous considérons cependant qu'il existe une hiérarchie des institutions qui place le corps médical comme détenteur d'informations non partageable. Or cette hiérarchie historique, culturelle, entraîne une hiérarchie de la communication : qui sera en mesure de demander des informations et à qui ? Qui ne s'autorisera pas à demander des informations ? Ceci produit un « aveuglement professionnel » : à partir des pratiques créant la culture institutionnelle, il sera possible de s'aveugler à force d'éviter de questionner sa culture et sa pratique. Le risque est de s'enfermer dans un certain nombre d'habitudes, de pratiques, qui vont devenir défensives pour aveugler et maintenir à leur place d'autres institutions. Nous construisons des cultures institutionnelles, nous évitons d'interroger nos pratiques et contribuons à créer les espaces de faille qui provoquent d'importants points de vulnérabilité institutionnelle.

Le jeune, lorsqu'il aura compris le fonctionnement des institutions, posera sa trace dans une dynamique d'intervention et d'évaluation. Il saura faire voir de lui ce que l'institution s'attend à voir et pourra satisfaire l'attente des professionnels. Il ne s'agit pas de machiavélisme, mais il se crée une naïveté complice entre les professionnels et le jeune jusqu'au moment de la rupture. En effet, cette situation ne peut durer sur le long terme, la rupture intervient au moment où il sera question pour le jeune de rentrer dans un choix d'orientation ou de projet, donc de faire face à la réalité. Il y aura donc un risque d'errance et d'insécurité pour le jeune qui, lorsque l'orientation ne correspondra plus à son idéal, se retournera vers l'institution. Cela entraînera un certain nombre de discours et d'attentes parmi lesquels l'égalité de traitement, l'explication des sanctions et de la légitimité des mesures qui sont prises, la demande d'un cadre plus cohérent. Les adultes devront acquérir une crédibilité avec une offre sécurisée, fiable, un accompagnement qui ne soit pas disloqué entre de multiples intervenants autour des jeunes.

Antonio Negri a écrit « *on s'exploite soi-même bien plus qu'on ne le croit* » - phrase qui peut prêter à réflexion aussi bien du côté des jeunes, qui s'exploitent et se font mal plus qu'ils ne l'imaginent, que du côté des professionnels. Cette question nous pousse à nous interroger sur nos limites et nos pratiques et le regard avec lequel nous pouvons les considérer.



### **Des jeunes de 14 à 16 ans « incasables » ? Itinéraires d'élèves aux marges du collège.**

**Michèle Guigue**, Professeure en sciences de l'éducation, Université Lille III, équipe PROFEOR

**Bernadette Tillard**, Maitresse de conférences en sciences de l'éducation, Université Lille 3 (équipe PROFEOR), chercheuse associée au CREF, Université Paris Ouest – Nanterre La Défense

Pour cette recherche nous nous sommes appuyés sur le dispositif *Démission Impossible* (D.I.), mis en place dans le Pas-de-Calais. Articulé aux collèges de ce département, ses chargés de mission organisent et régulent l'individualisation de parcours d'élèves en grande difficulté, à partir de 14 ans, à travers un contrat et une convention. Nous avons composé une cohorte de 20 jeunes (17 garçons et 3 filles), absentéistes lourds, déscolarisés ou multi-exclus, entrés dans ce dispositif au cours de l'année scolaire 2005-2006.

Au cours de l'année 2007, nous avons conduit des entretiens auprès de chacun d'entre eux, de leurs parents, des travailleurs sociaux, des médecins scolaires et des professionnels des collèges, soit 93 entretiens et 17 dossiers scolaires étudiés.

Ces 20 collégiens ont été identifiés et rassemblés dans cette cohorte à partir de leurs problèmes de scolarité, de marginalisation ou d'errance. Au cours de l'enquête, il est apparu que la plupart sont au cœur de situations inextricables. Ils cumulent des difficultés et des malheurs : des problèmes de *pauvreté* (lors de l'entretien avec la mère de *Logan*, celle-ci nous apprend qu'ils n'ont plus d'électricité depuis plusieurs mois) ; des problèmes familiaux (divorces avec violence et intervention judiciaire, placement, pour *Patrick, Paul*) ; des problèmes de *santé* (maladie, hospitalisation, handicaps, chez les proches de *Pierre, Nordine, Basile*), des événements *dramatiques* qui concernent directement ces jeunes ou leurs proches (décès, prison).

Ces aspects qui s'inscrivent dans l'histoire de ces jeunes et de leur famille, parfois depuis leur naissance, suscitent des souffrances. Ils sont soulignés par les parents : tout ne vient pas d'eux, ni de l'école. *Farid* comme *Eddy* ne surmontent pas le décès de leur père au moment délicat de l'entrée en 6<sup>e</sup>. Handicapé, *Dylan* en veut à la terre entière. *Kelly*, placée bébé, suscite de nouveaux placements tout en les faisant voler en éclat...

Nous nous sommes appuyés, en toile de fond, sur la théorie d'E. Goffman, qui, dans *Asiles*, définit la participation en intégrant plusieurs niveaux. Au premier niveau, les manières de faire :

- l'engagement (la coopération et la soumission à des obligations majeures),
- les réticences et les compromis pratiques.

Au deuxième niveau, il fait place aux sentiments ressentis : agréables ou pénibles. Enfin, il reconnaît une double tension intrinsèque à la participation sociale :

- entre le pénible et l'agréable,
- entre l'adhésion et la résistance, parfois jusqu'au refus.

Penser ces tensions introduit ambivalence et ambiguïté, plus qu'imaginer une résolution monolithique dans une direction ou dans une autre (que ce soit pour ces jeunes ou pour les professionnels).

### **Quels sont les résultats ?**

**1° - Ce que disent les professionnels des collèges** (des moins de 16 ans, instruction obligatoire)

Le collège est une communauté qui se construit à l'entrée en 6<sup>e</sup>. Les professionnels considèrent que l'élève est arrivé « *petit* », par conséquent, ils le connaissent, ils l'ont « *formé* » : « *il est de chez nous* » disent-ils. Cette remarque met en évidence les ambiguïtés de l'étiquetage. Ces élèves sont certes catalogués comme étant difficiles, pénibles, perturbateurs, violents. Toutefois, si l'élève est connu personnellement, entre en jeu la compassion, un sentiment d'appartenance, « l'attachement » dirait Goffman, celui des cadres éducatifs et des enseignants, comme celui des élèves. Il se trouve alors presque toujours une personne qui a tissé des relations positives et qui est prêt à assurer un suivi personnalisé.

Mais il existe une autre forme d'étiquetage venue de l'extérieur, qui précède la rencontre et la connaissance de l'élève, par exemple la scolarisation de frères aînés, la réputation de leur famille. C'est également le cas des arrivées en cours de collège pour une affectation à la suite d'une exclusion. Dans ce dernier contexte, l'élève qui arrive dans un nouveau collège est considéré comme une « *pièce rapportée* ». « *Il n'est à personne* » (sic). La première exclusion est donc lourde de conséquences : il est difficile de se mobiliser pour aider cette nouvelle recrue. Le temps d'identifier la situation, certains élèves sont déjà de nouveau exclus et en voie d'affectation dans un autre collège.

La culture de l'établissement implique cependant des différences majeures d'un collège à l'autre. Certains sont sensibilisés à ces élèves difficiles et ont une approche compréhensive : « *Ils voient l'enfant, ils ne voient pas uniquement l'élève, parce que l'élève c'est une horreur !* » dit un principal en parlant de ses enseignants. Dans son collège, *Alexandre* affronte physiquement plusieurs enseignants, il passe plusieurs fois en conseil de discipline, mais, cahin-caha, grâce notamment au dispositif, et poursuit toutes ses années de collèges dans ce seul établissement. Ailleurs, *Medhi*, ironique, insolent, « *discute comme on le ferait dans un lycée* » (et « *ce n'est pas le style de la région* » insiste le principal), et est en attente de son 5<sup>e</sup> collège au moment de l'enquête.

### **2° - Ce que disent les professionnels du social**

Dans ce contexte, les travailleurs sociaux constituent un groupe partagé. D'un côté, les assistantes sociales des collèges sont dans une logique institutionnelle où elles traitent l'absentéisme. De l'autre, les éducateurs spécialisés ou les assistantes sociales, souvent externes, suivent une logique éducative centrée sur le jeune, et leur souci est d'aider le jeune à rester dans un endroit pendant quelque temps, afin de diminuer les occasions de commettre l'irréparable.

### **3° - Ce que disent les parents**

Il s'agit très souvent des mères, mais pas exclusivement. Ils se pensent comme des remparts contre le monde extérieur, celui de l'école qui harcèle, celui de la rue qui est dangereux. Bien qu'ayant, aux yeux du collège, une attitude fuyante, ils se mobilisent et mobilisent leurs réseaux (réseaux familiaux, réseaux de voisinage) pour trouver des solutions et notamment des stages.

Certains sont toutefois complètement dépassés par leurs propres limites, par leur jeune adolescent, par l'école, par leurs malheurs. Ils sont alors relayés par des travailleurs sociaux.

### **Qu'en est-il des pratiques professionnelles et des fonctionnements institutionnels ?**

Ces jeunes sont dits « *ingérables* », ils mettent en difficulté leur environnement, les professionnels et les institutions dans lesquelles ils passent, au point que certains sont exclus de structures spécialisées (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté, Atelier éducatif de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et reviennent dans le collège de leur secteur (à moins qu'une place leur soit trouvée en Belgique, toute proche du département).

Ces jeunes sont donc souvent bringuebalés de « cases » en « cases ». La pluralité des institutions qui s'en occupent (famille, école, services sociaux, sanitaires et judiciaires, services d'insertion professionnelle), des établissements, des dispositifs et des instances offrent un vaste éventail de « cases » sur lesquelles les professionnels misent pour atteindre des objectifs et/ou en faire des usages très divers : certains pour exclure et éviter une explosion « chez eux » en comptant sur un recours ailleurs ; certains pour éduquer en marquant les limites de l'acceptable, en espérant créer un choc ; certains, qui, notamment, interviennent en interfaces, pour construire un itinéraire bricolé qui accompagne le jeune au-delà de l'école, vers un avenir d'adulte.

Pourtant, en tête à tête, ces jeunes peuvent être charmants. Ils peuvent se mobiliser sur le travail scolaire de façon impressionnante, ils sont donc considérés comme *imprévisibles, bizarres, fascinants*. Ils suscitent des réactions très contrastées de la part des professionnels : de l'évitement, du rejet mais aussi de la compassion, de l'attachement, qui conduit à un engagement débordant le cadre de leurs fonctions.

Il nous semble que la compréhension des variations considérables des engagements des uns et des autres est liée, fortement, aux institutions dont ils dépendent et à leur position au sein de l'institution. Il importe de différencier les institutions avec des « murs » comme les collèges et les internats, et les institutions qui fonctionnent dans les interstices, de façon fluide, comme les services d'aide éducative. Plus les institutions qui accueillent ces jeunes en difficultés sont exigeantes, voire rigides (notamment, pour le collège, en matière d'apprentissage), plus leurs attentes semblent inaccessibles. Plus ces institutions constituent des organisations de vie collective très cadrées d'un point de vue matériel, visible (les « murs »), comme d'un point de vue normatif, plus ces jeunes en font ressortir la fragilité. Leur violence devenant insupportable pour ces collectifs, professeurs et élèves sont soulagés de leur départ.

Au collège, institution avec des « murs » (la salle de classe est emblématique), ces jeunes bousculent (le terme est faible) les règles élémentaires. Ils en sont souvent exclus... Le dispositif D. I., en vue de les raccrocher, crée des compromis malgré les « *réticences suscitées* » (Goffman), et devient une bouée de sauvetage pour eux comme pour le collège. Les chargés de mission accompagnent et régulent une individualisation du parcours qui, de plus, ouvre sur l'extérieur, en l'occurrence l'entreprise, et crée de la fluidité et de la mobilité.

En effet, ces élèves acceptent de travailler avec des professionnels qu'ils « choisissent » explicitement ou non (ce sont les Conseillers principaux d'éducation et les principaux qui s'expriment ainsi). Ils acceptent de travailler à l'écart (CDI, coin de couloir, bureau du principal...), en tous les cas à l'abri de la comparaison et de la concurrence des autres et de l'éventuel spectacle de leurs difficultés. Ils acceptent de travailler dans des situations duelles à l'abri des normes des programmes et de la relation maître-élève, souvent avec des assistants d'éducation. Ils acceptent de travailler au collège parce que la semaine est écourtée par des journées en stage (deux ou trois jours par semaine de découverte du monde professionnel et des métiers).

Cette scolarisation aux marges de la classe, avec des allers et retour en entreprise, bouleverse le fonctionnement de l'institution scolaire : la division du travail, l'organisation spatiale et temporelle, la planification des programmes. Cette forme de scolarisation atténue la pénibilité des normes à subir pour les uns, à faire respecter pour les autres. Elle constitue un compromis souvent fragile, momentanément acceptable. Et ces jeunes reviennent, en tant qu'élèves intermittents : par exemple, *Roger* qui s'est fait exclure d'établissements spécialisés et judiciaires, *Kély* exclue de 6 collèges et 3 internats. La question est de savoir qui va assurer le relais au moment à la fin du collège ?

Ces jeunes, du moins les plus difficiles d'entre eux, font voler en éclat les établissements qui les accueillent. Mais les professionnels d'institutions ouvertes, qui fonctionnent dans les interfaces et les interstices, dans les mises en relations, les chevauchements et les coopérations, qui, aussi, interviennent en situation duelle, semblent être dans une position plus à même de contourner les explosions, de contenir et de constituer des recours durables, notamment le temps que l'adolescence passe, sans drame supplémentaire.

## En conclusion

Ces jeunes sont considérés comme *imprévisibles, bizarres, fascinants*, parce qu'ils ne rejettent pas clairement et totalement les institutions et la participation sociale. Au contraire, l'une de leurs difficultés tient à leur impulsivité et, paradoxalement, à la force de leurs engagements : leur comportement est marqué par une absence de modération et de prudence qui conduit à rendre insupportables les situations dans lesquelles ils se trouvent. Ils enchaînent avec une brusquerie et une radicalité déconcertante adhésion et explosion. C'est peut-être la raison pour laquelle plusieurs interviewés déclarent : « *ceux-là ! Mais ce sont des « gentils »* ». Leur parcours d'intégration sociale est fait de bifurcations, de ruptures, d'échappées et de retours.

Les questions sont multiples : comment soutenir les professionnels qui s'en occupent pour qu'ils assurent un suivi personnalisé dans la durée, au-delà des frontières institutionnelles (par exemple : celles entre collèges et lycée) ? Comment adapter les institutions pour qu'elles les accompagnent et les contiennent sans prétendre juste les « caser » ?



## Une souffrance maltraitée. Parcours et situation de vie des jeunes dits « incasables »

*Jean-Yves Barreyre, Sociologue, Directeur du CEDIAS, Délégation ANCREAI Ile-de-France*

*Patricia Fiacre, Chargée de mission au CEDIAS, Délégation ANCREAI Ile-de-France*

### **JY. Barreyre**

L'Oned a choisi, avec raison, des travaux n'ayant pas le même cadre d'analyse. Nombre de résultats de notre recherche se croisent avec les résultats obtenus au cours des autres travaux présentés, mais certains aspects diffèrent. Nous ne parlons pas toujours des mêmes jeunes, simplement parce que l'entrée est différente.

Notre recherche porte sur deux départements. Elle a été menée avec plus de 100 professionnels (ASE, PJJ, pédopsychiatrie, médico-social...) du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, sous la conduite d'un comité de pilotage national et d'un comité de pilotage dans chacun des départements, qui ont joué un rôle important dans le cadre du processus interprétatif des résultats que nous présentions.

La notion d'«incasables» n'a aucune assise scientifique, ni aucun étayage. Aussi, avons-nous recherché ce que cela signifiait pour les professionnels concernés, mais aussi pour les jeunes et leur famille, qui vivaient des situations particulières. Le deuxième point était de savoir comment mener un travail auprès de ces jeunes dont le comportement est difficile à comprendre, afin aboutir à des recommandations concrètes.

La bibliographie sur les jeunes difficiles, depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, est riche. Il serait intéressant de montrer, grâce à cette bibliographie, comment nombre de jeunes dits « incasables » ont été les miroirs inversés des réponses sociales existantes en France. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, il s'agissait des jeunes qui vivaient dans la rue. Dans les années 50, les pédopsychiatres (Laffont, G. Hyères...) qui ont participé à l'élaboration du secteur de l'éducation spécialisée, considéraient que ceux qui posaient des problèmes au tissu d'accueil des jeunes en errance ou en souffrance, présentaient des troubles du caractère. Enfin, les « incasables » sont également les rétifs à la loi de 1975, qui encore aujourd'hui, malgré la réforme de 2002, garde une logique d'établissement qui ne répond pas forcément aux situations de ces jeunes, familiers des pratiques d'échappement. Il s'agit donc de jeunes cumulant des

difficultés d'ordre sanitaire, social, scolaire, et qui relèvent ainsi de plusieurs champs. La réponse reposerait donc sur une organisation multi-partenariale.

Nous nous sommes demandés pourquoi la situation de ces jeunes, accueillis notamment par l'ASE, aboutit à une impasse, alors que leur parcours de vie ne sont pas intrinsèquement différents de ceux de la population accueillie par l'ASE.

D'un point de vue institutionnel, ces situations présentaient-elles des caractéristiques communes repérables ? Enfin, pouvions-nous, à partir d'un travail reconstituant les parcours des individus et de leur famille trouver des aspects intéressants du point de vue de la genèse de l'étiologie... afin de mieux les comprendre ? Notre approche interactionniste supposait qu'il y avait dans les situations des enfants et de leur famille, un ou plusieurs éléments qui interagissaient et s'imbriquaient. Nous avons cherché à repérer les logiques apparaissant dans l'interaction qui construisait les situations.

Nous avons choisi deux entrées, l'une par le parcours de vie, l'autre par l'analyse situationnelle. L'entrée par le parcours de vie impliquait de retracer l'histoire d'un échantillon de jeunes dits « incasables ». Au cours de l'enquête, le cadre s'est transformé. A partir de ce parcours de vie, la question était de comprendre comment l'analyse situationnelle que nous pouvions faire de ce qui se passait au cours des interactions complexes entre les différents acteurs pouvait éclairer l'un et l'autre, le parcours, la situation donnant une lecture rétrospective du parcours.

## **P. Fiacre**

### *Méthodologie*

Nous sommes partis d'une hypothèse large afin de ne pas nous limiter à l'entrée choisie pour observer les parcours. Nous ne nous limitons pas au prisme des fonctionnements ou dysfonctionnements institutionnels, ni au prisme des caractéristiques « dérangement » des enfants, mais nous nous intéressons aux éléments qui, pour les professionnels, construisent cette « incasabilité ». Nous avons choisi de décrire les parcours des jeunes, leurs caractéristiques, leurs manifestations, les réponses institutionnelles apportées pour définir les logiques qui nous permettraient de comprendre ces situations d'« incasabilité ».

Nous avons voulu travailler avec trois structures, connues pour accueillir des jeunes en très grande difficulté. La méthodologie a évolué avec les deux comités de pilotage. Nous pensions travailler sur tous les parcours de jeunes de ces trois structures et approfondir 12 études de cas, par des entretiens avec un professionnel connaissant bien la situation, le jeune concerné et/ou sa famille. Nous avons réussi, pour un certain nombre de cas, à obtenir ces trois regards sur la situation.

Pour ces 12 cas, nous avons prévu un questionnaire sur l'évaluation partagée, par les professionnels en charge de la situation (médecin pédopsychiatre, enseignant, médecin référent de l'ASE etc...). Nous n'avons malheureusement pu tester ce questionnaire.

Lors de la première réunion de ces trois comités de pilotage, il est apparu que travailler sur ces trois structures introduisait déjà un biais, qu'il existait d'autres situations de jeunes « incasables » qui allaient échapper à l'étude. Les comités de pilotage nous ont donc proposé de mener un recensement exhaustif des situations relevant, pour les référents et les inspecteurs de l'ASE, de « l'incasabilité » et les raisons pour lesquelles elles étaient considérées comme telles. Il est apparu une grande homogénéité dans les réponses : 42 situations dans le Val-d'Oise et 45 dans le Val-de-Marne. L'anonymat des situations était garanti par des numéros d'ordre, les seules informations dont nous disposions étaient les dates de naissance et le sexe. Sur 80 dossiers de jeunes sur lesquels nous avons pu reconstituer le parcours,

nous avons obtenu l'identité, après accord des parents, de douze situations que nous avons choisi d'approfondir.

#### *Résultats :*

##### *Critères des situations d'« incasabilité »:*

- Le comportement du jeune : tendance à mettre « à feu et à sang » l'institution, fugueur, tentative de suicide. Il s'agit de comportements que les professionnels ont du mal à comprendre et face auxquels ils ont encore plus de mal à réagir ;
- Le manque de réponse adaptée : il n'existe pas de réponse pour ces jeunes permettant de prendre en charge leurs besoins scolaires, éducatifs, soins... ;
- La présence d'une problématique de santé, notamment psychiatrique, (38 jeunes) ;
- La complexité de la situation familiale citée comme un critère plus marginal (22 jeunes) ;
- La victimisation (12 jeunes) ;
- La scolarité n'a été évoquée que 9 fois.

##### *Qui sont ces jeunes ?*

- 4 sur 10 sont des filles ;
- Le plus jeune est âgé de 9 ans, le plus âgé de 20 ans ;
- 6 sur 10 ont entre 15 et 17ans, la période de l'adolescence est majoritairement représentée dans leur parcours ;
- Les parcours sont caractérisés par ce qu'ils ont vécu. Nous avons demandé aux professionnels de remplir une grille sur le parcours biographique des 80 jeunes. Leur lecture témoigne de la quantité et la gravité des drames vécus par ces jeunes, même s'il ne s'agit pas d'un critère d'« incasabilité » retenus par les professionnels au départ :
  - o Beaucoup ont été rejetés par leurs parents, qui sont sortis de leur vie au cours de circonstances particulières (abandon à l'hôpital, au retour d'une colonie de vacances) ;
  - o Un grand nombre a vécu le décès d'un proche. 18 de ces jeunes sont orphelins, 10 de père, 6 de mère et 2 des deux parents, dans des circonstances parfois violentes (4 décès par homicides ont été répertoriés, dont un en présence de l'enfant) ;
  - o Les violences conjugales font partie du contexte de vie de ces jeunes
  - o 16 d'entre eux ont été victimes de violences sexuelles avérées (puisque les auteurs ont été condamnés). Pour 8 autres, les professionnels suspectaient des violences sexuelles ;
  - o 15 jeunes présentaient des traces de coups ;
  - o Dans 13 situations, la maladie psychique d'un des parents a été évoquée ;
  - o La question de la filiation a également été évoquée : père inconnu, fausse identité donnée par la mère au moment de l'accouchement, etc... ;
  - o 6 situations faisaient état d'une arrivée en France dans des conditions difficiles. A l'adolescence, ces enfants se trouvent exclus des institutions et en grande difficulté ;
  - o La confiscation, par des membres de la famille, de la place des parents a été caractérisée dans 4 situations ;
  - o Pour 4 jeunes, nous ne disposons d'aucune indication sur leur vécu, ce qui ne signifie pas qu'ils n'aient pas vécu de drames semblables.

##### *Hébergement au moment de l'enquête :*

- 50 jeunes vivent dans un lieu institutionnel : famille d'accueil, hospitalisés en psychiatrie depuis longtemps, foyer, structures médico-sociales, PJJ ou structures non habilitées par l'ASE.
- 30 vivent hors des lieux institutionnels
  - o ils sont retournés dans leur famille, - n'ayant pas trouvé d'autres lieux d'accueil, les institutions ayant admis qu'elles ne pouvaient plus travailler avec eux- ;
  - o un jeune vit chez un tiers digne de confiance laissé seul ;

- le mode d'hébergement peut être inconnu du référent ASE : certains jeunes étaient en fugue ou en errance, d'autres en logement autonome, par exemple en chambre d'hôtel.

#### *Les parcours en protection de l'enfance*

Il apparaît que ces situations ne sont pas caractérisées par un type de parcours en protection de l'enfance, ni en termes de durée, ni en termes d'institutions. Nous pensions qu'il pouvait s'agir d'un problème de détection de ces situations. En réalité, il s'agit de jeunes pour lesquels le moment de prise en charge peut intervenir très tard, ou alors très rapidement. De la même manière, certains avaient été pris en charges très jeunes, d'autres uniquement à l'adolescence. Aussi, il n'existe pas de phénomène probant de lassitude de la protection de l'enfance, de ces jeunes, certains n'étant connus des services que depuis 2 ou 3 ans.

#### *Hypothèse*

Ces manifestations des jeunes, causes pour lesquelles ils sont considérés comme « incasables » par les professionnels, peuvent être mises en lien avec un événement, un contexte de vie lié à leur souffrance. Une jeune fille, par exemple, a fugué lors de l'établissement de sa carte d'identité. Son parcours a montré que son dossier avait été perdu et qu'il existait un problème lié à sa filiation, (née de père inconnu). A chaque événement ayant provoqué une réaction, nous avons pu observer une correspondance entre la manifestation et un événement vécu par le jeune dans son passé. Ainsi, une jeune fille qui n'avait plus de famille, s'est fait voler sa valise, dans le foyer dans lequel elle avait été placée. Sa valise contenait une photo de sa mère dont elle n'avait plus de nouvelles. Lorsque sa valise a été volée et que personne n'a réagi, elle a fugué. Cet événement a marqué le point de départ de sa période d'« incasabilité ». D'autres jeunes fuguent lors de l'audience au tribunal, parce que la confrontation avec les parents ou l'absence de ces derniers, va être difficile pour eux. Certains entrent dans une période de violence, au moment où l'assistante familiale qui s'occupe d'eux depuis qu'ils sont petits part à la retraite. Ainsi, un enfant de 10 ans a été hospitalisé en psychiatrie au moment où son assistante familiale a pris sa retraite. Autre événement fréquent, l'entrée dans la violence peut se produire à une date anniversaire (1<sup>o</sup> placement, décès d'un proche).

S'agit-il de manifestation en réaction à des événements présents réactivant la douleur, ce qui est notre hypothèse ? Ou de pratiques d'échappement du cadre institutionnel, par exemple, pour ne pas être retenu dans ces espaces où se rejouent, avec les adultes, ces échecs de l'aide et de l'éducation ?

La question scolaire croise les résultats présentés précédemment. Nous avons eu ces informations pour 75 jeunes sur les 80 cas étudiés. Au moment de l'enquête, 6 jeunes sur 10 sont déscolarisés. En termes de parcours, 10 jeunes seulement n'ont connu aucune période de déscolarisation.

Les ruptures scolaires ne sont pas forcément liées à des exclusions, mais, parfois, à des modifications du lieu d'hébergement. Un jeune placé en lieu de vie interrompt sa scolarité, pour des périodes variées, avant d'être scolarisé à nouveau, à proximité de son nouveau lieu de placement. L'entrée en psychiatrie, les fugues également, sont autant de moments qui peuvent interrompre la scolarité.

Nous avons interrogé les professionnels sur les orientations vers le médico-social, notamment la saisine de la MDPH. Nous avons constaté que la moitié des jeunes ont été orientés vers un établissement médico-social (ITEP, IME...). L'orientation a été effective pour 28 d'entre eux, ce qui signifie que ces jeunes relèvent largement de l'enfance handicapée.

45 jeunes sur 69 étaient suivis en psychiatrie au moment de l'enquête. 30 suivaient un traitement médicamenteux, 45 ont été hospitalisés au moins une fois en psychiatrie juvénile ou adultes, dont 13 pour une durée supérieure à un an.

Les caractéristiques des incasables montrent qu'ils ont vécu des événements dramatiques importants. Ils manifestent leur mal être, notamment contre eux-mêmes (addiction, violences...). Ils ont connu au moins une déscolarisation et entrent dans le champ du handicap et de la psychiatrie. Ils ne suivent pas, en revanche, un type de parcours spécifique en protection de l'enfance.

Ces situations sont complexes, tant par les comportements réactionnels d'échappement, violents, par la situation actuelle, le manque de réponses adaptées. La définition du projet d'avenir est également complexe, les jeunes cherchant à y échapper. Les drames et les traumatismes vécus dans le passé sont difficiles à gérer pour les professionnels qui ne savent comment agir, ni réagir. Nous en revenons à notre hypothèse de départ selon laquelle l'interaction entre l'histoire du jeune et de sa famille, les institutions et leur organisation, les manifestations dans le présent construisent ces situations d'« incasabilité ». Ces trois dimensions doivent être prises en compte dans la réflexion et la compréhension.

*La période d'« incasabilité » se détache nettement dans les parcours.*

Au cours d'une première phase du parcours, l'enfant rencontre des difficultés dans sa famille avant une première intervention. La période de prise en charge (placement, AEMO) se déroule sans manifestations particulières. La troisième période est celle de l'« incasabilité », dont la durée est variable, de quelques semaines à quelques années. Certains connaissent une période de rétablissement fragile, parfois suivie d'une nouvelle période d'« incasabilité ». Pendant ce temps, l'histoire familiale se poursuit avec de nouveaux événements qui se produisent, tels que le décès d'un parent, le retour d'une mère, etc... qui marquent le parcours. Les institutions évoluent également avec le changement de référent, de magistrat. Nous avons pu, parfois, déterminer un événement déclencheur de la période d'« incasabilité ». Au cours de notre recueil de données, nous avons pu remarquer que le référent actuel qui remplit le recueil biographique n'avait que peu de visibilité entre les premières difficultés de l'enfant et les premières interventions.

En fait, les professionnels n'ont parfois aucune indication sur le premier placement, ni sur le sens de l'histoire du jeune, nécessaires pour expliquer les dysfonctionnements actuels. Au cours de l'enquête, plusieurs se sont étonnés de certains éléments retrouvés dans le dossier, qui expliquent des manifestations actuelles.

Nous avons constaté une vision différenciée, une interprétation différente du parcours entre les jeunes, les professionnels, les parents. Pour les jeunes et leur famille, le parcours à la naissance est particulièrement marqué, alors qu'en ce qui concerne le référent ASE actuel, la visibilité sur l'ensemble du parcours est limitée. Si la mémoire de la prise en charge est consignée dans les rapports, sa vision ne remonte qu'à quelques mois ou quelques années. L'histoire plus ancienne n'est pas connue, de même qu'est ignoré le contexte familial antérieur. Aussi, les événements manifestés par le jeune (fugue, tentative de suicide) ne font pas directement sens pour le professionnel qui travaille dans le présent et sur la construction d'un projet, parfois à brève échéance avec l'approche de la majorité ou d'une audience chez le juge.

Comment établir des liens entre les événements du passé, les manifestations du jeune, les conditions actuelles de prise en charge ? Comment ne pas réactiver les blessures dans le présent, relier les abandons, les séparations, les questions de filiation ou de victimisation, le premier placement, l'éloignement de la famille et le retour dans la région ? Comment établir des liens entre ces trois grands thèmes de la vie de l'enfant ?

**J-Y. Barreyre**

*Conclusion*

L'enquête établit deux types de pré-requis : Quelle est la manière de s'organiser ? Comment changer les modes d'organisation ?

Une articulation forte doit être mise en place, ce qui implique une réorganisation en infra-territorialité des modes d'actions, une capacité entre professionnels, à partir d'approches et de corpus différents, d'aborder les situations et d'y travailler, avec ses compétences et ses limites propres. Ces situations viennent réinterroger le travail social.

Le deuxième pré-requis important est la prise en compte des souffrances. Certaines institutions ont perdu la mémoire des parcours et l'intervention ne prend pas toujours en compte la souffrance du jeune qui construit son histoire. Parmi les traumatismes vécus par les enfants et les tactiques d'échappement, n'y aurait-il pas un élément essentiel du refus de participer à un récit que l'on cherche à introduire dans la vie du jeune, dans la mesure où ce récit ne prend pas en compte l'histoire propre du jeune ?



### **Table ronde et débat**

**Marie-Françoise Bellée Van Thong**, directrice enfance du Val-d'Oise

Le Val-d'Oise est un département récent, créé il y a 40 ans, lors de la réforme de la région parisienne. Un certain nombre d'expériences y ont été menées pour faire face aux besoins d'une population jeune, souvent en difficulté. Ces besoins perdurent malgré la croissance de la population.

La situation des jeunes en grandes difficultés posait la question des moyens : manquions-nous de moyens ? Fallait-il créer une nouvelle case ? De nouveaux services ? L'étude du CREAL nous a montré que nous devons changer nos pratiques, organiser nos modes de fonctionnement, adopter de nouveaux modes d'organisation et de nouvelles approches de ces situations, sous trois angles :

- Une approche territoriale, afin de traiter les situations au plus près ;
- Une approche temporelle, impliquant les différents acteurs (en effet, la temporalité des juges diffère de celle des médecins, des éducateurs, de l'enfant);
- Une approche transversale, afin de décloisonner soin, handicap et traitement de la délinquance.

**Jean-Pierre Valentin**, directeur régional PJJ de la région Grand Ouest

En tant que directeur régional, il me semble qu'il existe un déficit de travail sur les pratiques. Travailler sous le regard des chercheurs, afin que ceux-ci nous aident à corriger nos pratiques, m'apparaît donc particulièrement profitable.

**Agnès Cizeaux**, conseillère technique à la direction de la protection de l'enfance du Val-de-Marne et correspondante pour la recherche du CREAL

Ces études suscitent beaucoup de questions. En tant que témoins et partenaires de ces études, nous pouvons faire profiter de notre expérience et donner des pistes de travail que nous avons expérimentées.

*D. Fablet* : Les recherches portant sur les pratiques dans les domaines qui nous préoccupent sont relativement rares (voir : Boutenquoy et Minary, 2005). Il existe donc un intérêt réel à se pencher sur ces trois approches de « l'incapacité ».

**Alain Souchet**, permanent de lieu de vie depuis 1981, Aveyron :

Il me semble que les trois recherches minorent largement les difficultés psychiatriques ou psychiques. Nous avons reçu 250 personnes depuis 30 ans, dont des psychotiques qui à l'époque étaient considérés comme « incasables ». Aucune de ces 250 personnes n'a pu être scolarisée. Nous ne partageons pas les espérances de la représentante du Val-d'Oise. Concrètement, la plupart des institutions fonctionnent sur un territoire, auquel ils tiennent beaucoup. L'interdisciplinarité ne fonctionne pas, comme nous pouvons le constater depuis longtemps. Nous avons donc choisi une rupture institutionnelle. Au lieu d'organiser des placements qui, généralement, aboutissent à des clashes, nous faisons des *déplacements*. Nous travaillons, de fait, avec les institutions, et avons institué une complémentarité pour le jeune, à travers des conventions. En conséquence, nous sommes nous-mêmes considérés comme incasables. D'après certaines recherches, nous avons été présentés comme une institution, or les lieux de vie ne sont pas une institution, contrairement aux familles d'accueil, qui sont des institutions. Il s'agit d'un détail, mais la case dans laquelle nous nous insérons n'existe que depuis 2002.

**JY Barreyre** : Votre témoignage est fondé sur une approche diachronique, et considère les jeunes reçus au fil du temps, tandis que notre approche est synchronique, ce qui signifie qu'elle étudie les situations considérées comme situations « d'incapacité » à un moment donné. Certes, il semblerait que, par ailleurs, plus d'un tiers des jeunes relèverait de soins liés à la pédopsychiatrie.

Nous avons particulièrement insisté sur l'objet même de la recherche, « l'incapacité ». Je mène une autre recherche sur la question du handicap du régime psychique, qui concerne un certain nombre de jeunes en grande difficulté. Le processus même des difficultés psychiques, notamment dans le cas du développement de l'enfant et du jeune, ne se limite pas à une catégorisation particulière. Nous avons donc choisi d'étudier le sujet sous l'angle du besoin de soins et non en fonction d'une catégorisation particulière. Lorsque nous réalisons une approche précise, nous nous apercevons qu'il existe des besoins en psychiatrie très importants.

La question du « déplacement », telle que vous la formulez est peut-être l'aspect en jeu actuellement. Je ne pense pas que les territoires seront abandonnés par les structures qui y ont la maîtrise du soin, de l'éducation, etc... Cette vision est liée aux constructions des années 70, mais celles-ci sont aujourd'hui remises en cause.

Prenons l'exemple d'un conseil général qui propose de nouveaux modes d'organisation aux acteurs concernés. Il introduit un aspect politique dans le cadre institutionnel. La seule manière de faire évoluer les institutions est de produire un rapport proposant des décisions politiques qui seront appliquées par lesdits acteurs. Si, en fonction d'une volonté politique, des schémas et de la volonté des uns et des autres, une nouvelle règle du jeu, une nouvelle organisation est appliquée, nous pourrions peut-être sortir de ce qui nous oblige à faire aujourd'hui des déplacements au lieu de placements.

**L. Libeau Mousset** : Les conditions de présentation, aujourd'hui, ne nous permettent pas de restituer l'ensemble de notre travail et nous oblige à mettre en valeur certains aspects de la recherche, au détriment d'autres aspects.

Il semble qu'il existe un problème de prise en charge psychiatrique des jeunes en France. La plupart des structures qui hébergent des jeunes font appel à la psychiatrie au moment où se produisent les crises, sans que cela ne donne lieu automatiquement à un diagnostic. Certains jeunes relèvent de comportements qui pourraient être considérés a priori comme psychotiques, mais qui ne sont pas diagnostiqués comme tels d'un point de vue clinique. Là réside la difficulté entre la stigmatisation, le diagnostic et la prise en charge, car il existe une sorte de pudeur à nommer la pathologie psychiatrique.

**M. Guigue** : J'ai été surprise de l'importance prises par les problèmes psychiatriques dans les explications proposées par la troisième étude.

Pour nous, les problèmes de santé ne se réduisent pas à des problèmes de psychiatrie. Nous avons été frappés, dans notre cohorte, par l'importance des problèmes de handicaps et de maladies physiques. Par ailleurs, si l'explication par la pathologie psychiatrique de l'entrée dans « l'incapacité » est une entrée possible, elle n'est pas la seule, notamment face à la complexité et à la multiplicité des difficultés et des drames que ces jeunes rencontrent.

**Marianne Vicet**, *psycho-criminologie, Rennes* : Je travaille au projet de création d'une instance de veille visant à réduire les violences institutionnelles interinstitutionnelles dans la région Bretagne.

Je tiens à souligner l'intérêt de cette problématique concernant des jeunes dont le comportement, les réactions font offense à notre bien-être.

Nous parlons, cependant, facilement de jeunes, et non d'adolescents, comme s'il existait une opposition implicite entre jeunes et adultes. Je ne partage pas ce point de vue, pour des raisons politiques, dans la mesure où il existe un risque de stigmatiser davantage cette classe d'âge. Ne serions-nous pas oublieux de notre propre passé et des difficultés que nous avons pu rencontrer ?

La question des dates de rupture correspondant à des dates anniversaires (décès, placement...) me semble très intéressante. Il me semble qu'une étude des cycles sur les événements passés (deuils, séparation) pourrait être instructive, d'un point de vue intergénérationnel. Les informations ne font pas sens pour les référents, or il est question, ici, d'un décryptage réalisé par les professionnels, qui n'est pas suffisamment fréquent.

Concernant les questions de partenariat et de complémentarité, les insuffisances de diagnostic, il me semble que les enjeux relationnels sont tels, aujourd'hui, qu'ils limitent la co-construction.

Il est enfin capital d'aider les professionnels à prendre conscience des processus à l'œuvre dans leur relation, en l'occurrence des enjeux de pouvoir, de projection, mais également de leur propre violence. Ces questions portant sur l'analyse, le traitement et la reconnaissance de la souffrance des adolescents impliquent, et cela me semble primordial, d'entendre la souffrance des professionnels qui, parfois, n'ont pas les moyens de discerner ces éléments de la souffrance des mineurs.

**JL Rongé**, *Journal du Droit des Jeunes* : La PJJ semble progressivement être débarrassée de ses missions civiles, pour se recentrer presque exclusivement sur le pénal. Si nous nous en tenons à la commande politique actuelle, je me demande dans quelle mesure ne va pas être créée une case particulière pour les mineurs délinquants dits « incapables ». La commission Varinard ne parle plus de mesures éducatives, mais de sanctions. Il est de plus en plus fréquemment question de ne plus mélanger, dans les structures d'hébergement, les mineurs dangereux des mineurs en danger, afin de ne pas mélanger victimes et auteurs. La commande politique actuelle n'est-elle pas en train de créer une case qui stigmatise, de fait, certains jeunes ?

**P. Pins**, *directeur d'une maison départementale* : Ce que nous considérons aujourd'hui comme des mono-institutions continuent de fonctionner pour un grand nombre de jeunes. Or les jeunes dont il est question aujourd'hui ne sont pas majoritaires dans le travail social. Le cadre légal permet aujourd'hui de faire du réseau et non uniquement du partenariat. Personnellement, je crois en cette dimension de réseau.

Ma question porte sur le couple légalité - légitimité : le cadre légal permet aujourd'hui de travailler en réseau, de construire ensemble, d'apporter des réponses appropriées en termes sanitaires, en termes de protection judiciaire de la jeunesse. Cependant, dans un dispositif français cloisonné entre les administrations et le cadre financier, qui est légitime pour porter ces dispositifs ajustés au cas par cas, comprenant la dimension d'imprévisibilité qui apparaît dans chaque rapport ?

**JP Seige**, comité de pilotage du Val-de-Marne, établissement recevant des jeunes filles « incasables » : Il me semble que, souvent, ces jeunes en grande difficulté interrogent la loi et l'organisation de ces institutions. Les réponses sont apportées généralement en termes réglementaires et non au sens de la loi, qui est un symbole fort. Ces jeunes questionnent la loi dans la mesure où le traumatisme est souvent lié à la transgression de la loi. Leur comportement montre qu'ils se mettent en situation de risque et demande aux institutions quels risques sont-elles prêtes à prendre avec eux ? Les institutions devraient s'interroger sur ce point sachant que les réponses doivent être flexibles.

Concernant les soins d'ordre psychiatriques, l'étude d'Isabelle Fréchon, sur le devenir des adolescents, montre qu'à l'âge adulte, peu d'entre eux restent dans la case psychiatrique. Il peut s'agir d'un malaise qui se manifeste en période de crise et pas forcément des symptômes psychiatriques. Cela interroge la prise en charge des problèmes divers qui peuvent se poser (médicaux, toxicomanie, problèmes de rythme de vie ...). Il s'agit donc de problèmes de santé au sens large, plus que de problèmes de psychiatrie, à l'exception des périodes de crise.

**JY. Barreye** : Ces interrogations portent, me semble-t-il, sur la question de la règle, de la loi, du légal. La présence de la PJJ aujourd'hui à la tribune est légitimée par ses liens avec les résultats des recherches. La question posée portait sur la différenciation entre mineurs en danger et mineurs dangereux. Il se peut que la loi réglemente le partage entre ce qui est de l'ordre des situations des victimes et des situations dangereuses pour l'ensemble de la société.

L'idée de règle et de loi peut être reprise à travers une question très intéressante entre égalité et légitimité. La question des cycles est une hypothèse clinique qui a nourri les hypothèses de notre recherche. Nous l'avons parfois prise en compte, elle a pu se révéler utile pour travailler sur les résultats, mais nous n'avons aucune légitimité pour poursuivre cette hypothèse clinique car notre corpus et nos méthodes ne nous permettaient pas de la vérifier scientifiquement. Nous faisons la différence entre nos hypothèses de départ soumises au Conseil scientifique et nos hypothèses cliniques venues enrichir notre réflexion. Un travail sur cette question serait très intéressant.

La notion entre légalité et légitimité est également intéressante. Le cadre légal nous permettrait de mettre en place le réseau et de dépasser le partenariat. Cependant, il existe des temps différents entre législation et réglementation et le temps des institutions. Le temps des institutions, régi par la volonté de perdurer et de se pérenniser à travers des fonctions et des logiques particulières, est bien plus long que le temps de la réglementation. Une quinzaine d'années seront nécessaires avant que la loi de 2002 ne parvienne à transformer les pratiques. Les lois, depuis 1998 et la loi contre les exclusions et jusqu'à la réforme de 2007, forment un cadre réglementaire impliquant de nouvelles manières de travailler, fortement freinées par des logiques institutionnelles, soumises à des temps plus longs. La légitimité viendra à partir de la transformation des pratiques.

Pierre Vidal-Naquet (père) dans son ouvrage, *Le Chasseur noir*<sup>1</sup>, disait que les manifestations particulières de turbulences interrogent la Loi qui régit notre positionnement et notre rapport à l'existence. Ce qui est interrogé, à travers cette Loi, est ce qui rejoint les valeurs et fonde la

---

<sup>1</sup> NDLR : Vidal-Naquet Pierre, *Le chasseur noir : Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Editions la Découverte, Paris 2005 (1981)

communauté, parfois très différente de la règle du jeu social aujourd'hui. En effet, dans plusieurs situations, des professionnels nous ont rapporté que, pour sortir de l'« incasabilité », un certain nombre de jeunes, ils avaient pris des risques au regard de la loi. Plusieurs ont joué sur les déplacements, couvrant les circulations de jeunes sous leur responsabilité d'un endroit à un autre, bien que cela ne soit interdit, parce que ces déplacements paraissaient importants aux yeux des professionnels.

**M. Guigue** : La question des réseaux semble apparaître comme une autre manière de travailler. Si cela permet à chaque professionnel de conserver sa case, en fonction de son statut et de sa position dans une institution, cela n'est pas forcément bon pour les jeunes dans la mesure où ces déplacements peuvent conduire à un fractionnement. En effet, un aspect important que nous avons remarqué montre que ces jeunes veulent travailler avec des professionnels auxquels ils font confiance. Cela va pourtant à l'encontre des règles institutionnelles de base selon lesquelles être professionnel suppose d'être interchangeable avec d'autres professionnels.

Le système de professionnalité actuel implique anonymat et interchangeabilité. Dans le dispositif que nous avons étudié, et cela me paraît important, certains professionnels ont été acceptés parce qu'ils avaient un rôle d'interface. La question n'est pas la coopération entre institutions, mais que le jeune travaille avec quelqu'un qui organise la coopération, l'accompagne et soit son seul référent. Or cela pose problème pour les institutions : de quelle institution va sortir ce référent ? Une organisation en réseau risque d'aboutir à une sorte de kaléidoscope.

**A. Cizaux** : En effet, de nombreux de jeunes se sont stabilisés dès lors qu'ils se sont trouvés régulièrement à la marge. Ainsi, un juge pour enfant ne supportait plus de voir un jeune se déplacer, et souhaitait comprendre la situation. Il a donc instauré 3 ou 4 synthèses, très régulièrement, avec tous les partenaires afin de prendre des décisions. Le jeune s'est alors stabilisé, grâce au juge qui est apparu comme référent.

Mon propos aujourd'hui s'adresse aux travailleurs sociaux. Il s'agit d'étudier les moyens de sécuriser des parcours collectivement. Nous parlons de réseaux, de partenariats, ainsi que de la commission mise en place à la Maison de l'Adolescence dans le Val-de-Marne. Les personnes qui siègent dans cette commission doivent engager l'institution sur le parcours proposé au jeune, désigné en souffrance par l'Education nationale, la PJJ, la pédopsychiatrie ou l'ASE. De quelle manière chaque acteur s'engage-t-il pour le jeune et est-il garant de ce parcours ?

La loi de mars 2007 nous invite à la cohérence, et nous rend responsables de la création d'un projet de vie pour les jeunes tout le long de son accueil à l'ASE, du maintien des liens ainsi créés, et du développement de son affectivité. J'ai confiance dans la construction du projet de l'enfant, qui va s'articuler avec le projet individuel afin de sécuriser son parcours, mais aussi en son référent. Au cours de la restitution, avec l'ensemble de nos personnels, il est apparu que nous voulions travailler et être sécurisés dans notre travail.

Le Val-de-Marne compte 42 jeunes en difficultés multiples sur 1800 enfants confiés. Ils ne sont donc pas si nombreux, bien qu'il s'agisse de situations sur lesquelles nous passons énormément de temps. Je souhaite que nous travaillions davantage sur la référence, sur ce qu'a vécu, vit et vivra le jeune. L'institution doit se donner les moyens de mettre en œuvre et de sécuriser le projet et les professionnels, ce qui me semble faisable.

**JP Valentin** : J'étais membre de la commission Varinard et j'assume pleinement ces travaux. Je ne peux que vous conseiller de lire le rapport pour vous former votre propre opinion. Nous verrons ce que reprendra le projet de loi.

Par ailleurs, je suis partisan de la complémentarité des institutions, sans pour autant nier leur identité qui est nécessaire à la complémentarité que nous recherchons.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est une administration d'Etat dont le rôle est de prendre en charge des mineurs commettant des délits ou des crimes. Cette mission doit être maintenue. Qui s'en chargera autrement ? Un jeune pris en charge par la PJJ n'a pas vocation à le rester pendant toute sa jeunesse. Nous prenons en charge des mineurs et des criminels pour un temps déterminé. Notre intérêt, en partenariat avec l'ensemble des institutions concernées, est que ces jeunes sortent le plus rapidement possible des griffes de la Justice et retrouvent les lois du droit commun. En principe, plus nous nous spécialisons dans cette tâche, plus nous réduisons le temps de prise en charge. Je suis donc partisan d'une intervention courte et lourde, et intéressé par le partenariat, malgré les défauts, car il faut en effet savoir passer le relais dans la prise en charge du jeune.

En Bretagne, nous avons mise en place un DIU (diplôme interinstitutionnel universitaire), la complémentarité se jouant sur la connaissance de soi et des autres. Le fait de travailler ensemble dans le cadre de ce diplôme permet d'acquérir une meilleure connaissance des autres institutions.



## Synthèse

**Eugénie Hammel**, chargée de l'observatoire du schéma départemental du Conseil général de Seine-Saint-Denis

Mon département est particulièrement intéressé par cette problématique : il est confronté à des difficultés concrètes, dispose d'un important arsenal de dispositifs, et pilote des travaux de recherches, dont certains sont actuellement en cours.

Ma synthèse ne pourra être absolument objective, dans le sens où je travaille non seulement sur la recherche, mais aussi sur le terrain. Aussi mon propos portera-t-il sur les deux grands enjeux qui, me semble-t-il, ont émergé au cours des échanges de ce matin, et étaient déjà perceptibles dans le cadre de l'appel d'offre.

Il s'agit, d'une part, d'un enjeu de compréhension. Il a beaucoup été question de la nécessité de trouver du sens pour les jeunes, leur famille et les professionnels. Cette recherche de sens est indispensable à un exercice bien-traitant, aussi bien pour les jeunes, que leur famille ou les professionnels. Il est donc indispensable d'avoir connaissance et de comprendre le phénomène de l'« incasabilité ». Le deuxième exercice consistait à établir des préconisations, ce qui relève de l'amélioration des dispositifs et des pratiques mises en œuvre.

Le problème de la définition a largement été abordé ce matin, afin de clarifier le sujet dont il est question. L'appel d'offres initial parlait d'« incasables », sous-entendant le rapport entre l'individu et la case, ou l'institution. L'intitulé spécifiait l'individu « incasable », le jeune ou l'adolescent en grande difficulté. Les restitutions de recherches ont montré que la compréhension ne peut exister simplement à partir de l'analyse de l'individu, mais d'une analyse du processus d'« incasabilité ». Il s'agit en effet de systèmes qui nous obligent à observer ce phénomène à partir de portes d'entrée, d'acteurs multiples pour en assurer la compréhension.

Un certain nombre de caractéristiques ont pu être dégagées, en termes de critères, par exemple, ce qu'ont bien montré les différents travaux. Il est question à la fois de ruptures multiples, de l'instabilité de ces jeunes (placements nombreux, exclusions scolaires...), ainsi que de leur caractère perturbateur dans les institutions. Il a aussi été question de la santé au sens large (santé psychique, physique, voire handicap). Enfin, ont été abordées des difficultés récurrentes, ancrées parfois depuis très longtemps, dans le parcours de vie de ces jeunes. Sur le terrain, nous obtenons, par ce biais, une vision plus claire, que nous pouvons partager avec l'ensemble des acteurs.

Que faire face à ces processus d'« incasabilité » ? De nombreuses pistes ont été dégagées. Il apparaît clairement qu'un défi important doit être relevé. La mise en place d'une amélioration de l'accompagnement de ces jeunes implique une évolution institutionnelle, une évolution de nos pratiques, l'adaptation de nos modes d'action, ce qui est un processus long, qu'il va, de plus, falloir rendre compatible avec notre obligation d'agir rapidement, afin de traiter des situations qui perturbent profondément les professionnels et mettent les jeunes et leur famille en souffrance. L'enjeu est passionnant mais également très exigeant.

La notion de personnalisation de relation entre adulte et enfant a été soulignée ce matin, et rejoint la question de l'engagement des professionnels comme individus, dans leur relation avec les jeunes, au-delà même des missions de l'institution à laquelle ils appartiennent. Il me semble qu'il y a là un lien avec la notion de réseau. Il s'agit d'organisations différentes des organisations institutionnelles classiques. Cependant, ces mises en réseau désignent également des groupes de personnes s'engageant avec une éthique, un projet. Ces mises en réseau permettront de faire évoluer les institutions, les pratiques et les engagements individuels. Cela pose toutefois la question de la prise de risque qui apparaît nécessaire pour améliorer l'accompagnement de ces situations.

Je ne peux cependant aborder cette idée de risque sans la mettre en parallèle avec la notion de responsabilité. Il s'agit de questions qui devront être traitées au niveau institutionnel et non uniquement au niveau des professionnels. Il me semble qu'il faut alors réaffirmer, avec force, la responsabilité conjointe, dans ces situations à chaque niveau de la hiérarchie, et entre les différentes institutions impliquées.

Nous avons des outils à disposition, notamment un cadre légal et de nombreux dispositifs, renforcés ou mis en place à l'occasion de la loi de 2007, qui peuvent nous appuyer dans ces démarches. Le cadre du projet pour l'enfant apporte du sens et rassemble les acteurs concernés. Cet outil me semble favoriser une méthode de travail allant dans le sens de ce qui a été dit ce matin. La mise en place des observatoires, qui permet des allers et retours permanents entre une prise de distance du travail de terrain et un retour de ces analyses vers les acteurs de terrain, est essentielle. La garantie et la préservation du sens implique une prise de distance, afin de conserver un sens à l'action.



## *Présentation de dispositifs et de pratiques*

### **Unité éducative et thérapeutique**

**Dominique Cousin**, directrice de l'Unité éducative et thérapeutique (UET), Côte d'Or :

Située à Fleurey-sur-Ouche, en Côte-d'Or, à 20 km de Dijon, cette unité a été créée en 2004, à partir d'un projet datant de 1999. A cette époque, l'Etat, le Conseil général et l'hôpital psychiatrique se réunissaient régulièrement pour discuter des situations complexes des jeunes en grande difficulté. Nous avions déjà l'habitude de créer des montages, en fonction de chaque situation. En 2004, sous l'impulsion de l'hôpital, du CHS et du Conseil général, est née cette unité thérapeutique, qui a obtenu une habilitation ASE, financée par une dotation globale du Conseil général.

L'UET accueille 5 adolescents, dépendant de la protection de l'enfance ou de la PJJ, tous déscolarisés, en grande difficulté psychique, ayant des troubles du comportement, nécessitant des allers et retours entre l'hôpital et l'éducatif. Il s'agit d'une alternative, entre hospitalisation et éducatif. Ils ont tous été suivis en pédopsychiatrie ou en psychiatrie. Ils peuvent, dans certains cas, souffrir de troubles psychiatriques graves, mais n'ont pas besoin d'hospitalisation à temps plein.

Malgré les difficultés de démarrage, depuis 2 ans, un partenariat entre le **CHS** et la pédopsychiatrie est mis en place. A chaque admission, le jeune est présenté à l'Unité Médicale d'Accueil et d'Orientation (UMAO), qui est devenu un partenaire privilégié, bien que nous ayons compris, maintenant que nous devons faire la démarche, auprès de l'hôpital, pour échanger sur les situations.

Tous ces jeunes ont des parcours de vie, des histoires personnelles difficiles. Parmi les 30 situations reçues depuis 2004, il arrive souvent qu'un des deux parents soit décédé. C'est le cas de l'un des jeunes que nous recevons actuellement. Un autre a été victime d'abus sexuel, et un troisième a été abandonné. La mère d'un autre souffre de maladie psychiatrique. Enfin, maltraitance conjugale et alcoolisme parental ont été le lot du dernier.

L'unité compte huit postes éducatifs : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, moniteur d'atelier, éducateur technique, ainsi qu'une équipe soignante composée d'un temps plein de psychologue, et, en partenariat avec le CHS et la PJJ, une mise à disposition d'un psychiatre pour 6 heures, d'une autre psychologue présent à 40% d'un plein temps et d'une infirmière à mi-temps.

Notre méthode de travail est régulée par le partage, et l'investissement de l'ensemble du personnel auprès de ces jeunes. Une maîtresse de maison et une secrétaire sont également présentes et peuvent intervenir, de même que l'équipe soignante.

L'emploi du temps des jeunes est personnalisé. L'un des jeunes que nous accueillons est scolarisé et travaille avec des percepteurs qui sont à disposition, afin de privilégier une relation duelle. Une jeune fille est actuellement en essai d'apprentissage. Les 3 autres jeunes ne sont absolument pas scolarisables. Pour ces derniers, le projet du moment est de construire une relation de confiance, à travers un travail de proximité, avec un personnel fiable.

Ces jeunes passent souvent à l'acte. Ces comportements sont systématiquement repris avec eux. L'équipe est présente. Les personnes qui ont choisi de travailler avec nous savent que le temps fort du relationnel va permettre de surmonter ces moments délicats. L'équipe ne cesse de contenir les enfants physiquement, de les entourer affectivement, et cela nous permet d'avancer sur de petits objectifs...

Selon notre protocole, après un passage à l'acte, je vois le jeune en présence de son éducateur ou de son éducateur référent. En effet, un éducateur référent est nommé à l'admission, et un éducateur est choisi directement par le jeune au cours du mois qui suit son arrivée. Les passages à l'acte sont nombreux (chaque semaine, des portes claquent, des vitres sont brisées...). Aussi, au cours de cet entretien que nous avons, est menée une réflexion sur une sanction de réparation choisie par l'équipe avec le jeune. Il s'agit souvent d'une forme d'embellissement de la maison.

Notre maison a du charme, elle a une âme. Il fait bon y vivre même si elle n'est pas particulièrement fonctionnelle, puisqu'il s'agit d'une maison de particulier, qui dispose, cependant, de deux chambres de deux personnes, et de chambres individuelles. Il y règne souvent une bonne odeur de cuisine, grâce à la maîtresse de maison qui assure les repas...

Dans le service d'accueil familial pour adolescents que je dirigeais auparavant, nous avons l'habitude de travailler dans l'urgence. A l'UET, nous avons la possibilité de prendre notre temps et il y règne une bonne atmosphère. Les éducateurs dirigent des ateliers socio-thérapeutiques selon leurs compétences et les appétences des jeunes, par exemple, un travail sur l'esthétique et le corps pour l'un, un atelier de menuiserie pour un autre, - l'un des éducateurs technique mène en effet un travail depuis 2 ans sur le jeu et le jouet en bois. Nous avons d'ailleurs ouvert un marché de Noël récemment. Si nous avons eu beaucoup de mal à être intégrés, notamment au début, les jeunes que nous recevons ne font aujourd'hui plus peur. Nous participons aux journées du patrimoine et avons largement ouvert l'institution sur l'extérieur. Il y a aussi un atelier informatique, toujours en fonction des appétences de chacun, des compétences des éducateurs, soit en interne, soit en externe.

Bref, nous sommes une équipe pluridisciplinaire, investie dans le partage et l'échange avec les jeunes, de différentes façons. Ainsi, le psychologue, qui est passionné de cuisine, prépare de temps en temps des plats pour les 5 jeunes et les éducateurs, et il participe aux camps. En effet, toutes les semaines de vacances, un camp est organisé pour l'ensemble des jeunes à l'extérieur, autour de thématiques définies auparavant. Le mardi et le jeudi, les jeunes peuvent relater ce qu'ils veulent, raconter leur journée, ce qui leur a plu ou déplu, échanger. Au cours de ces échanges sont décidés les thématiques des camps qui rythment l'année.

Nous avons également mis en place des partenariats avec des structures extérieures, avec les plateaux techniques de certains établissements, en fonction de l'évolution du jeune. Nous étudions ce dernier aspect régulièrement avec lui et avec sa famille que nous cherchons à associer dès l'admission du jeune, lorsque c'est possible. La famille, en effet, connaît bien le parcours et le passé du jeune. Ainsi, il y a quelques mois, le père d'un jeune qui ne parvenait pas à se repérer les étapes de son histoire dans le temps, a proposé d'apporter toutes les ordonnances du Juge des enfants. Autour de ces ordonnances, et avec l'aide de son père et d'une éducatrice, le jeune a pu retracer sa vie, avec des dates, et constituer un « album de vie », élément très important pour ces gamins un peu cassés, où ils peuvent ajouter des photos, écrire leur vie...

Bien que nous cherchions à faire venir les familles au moins une fois pour visiter le lieu de vie de leur adolescent, l'UET se déplace souvent vers elles, parfois simplement pour partager un moment convivial. Certaines sont trop carencées, et n'ont pas les moyens physiques, financiers ou psychiques pour venir nous voir.

Pour conclure, je dirais que trois valeurs fortes sont mises en avant : la non-exclusion, la bienveillance, le prendre soin qui signifie savoir s'arrêter, être présent et savoir résister face à leurs attaques répétées.

L'équipe est aujourd'hui solide. En effet, si certains ont lâché prise au bout de 15 jours, d'autres sont venus et se fixent chez nous. Jusqu'en 2007, il y avait un important turnover de l'équipe éducative. Mais la pénibilité du travail est maintenant reconnue au même titre que les CER ou les CES et nous avons permis aux membres de l'équipe de se former. Ils restent de plus en plus longtemps : entre 3 et 5 ans. Le psychologue est là depuis les origines de l'UET, ainsi que les veilleuses, la secrétaire et la maîtresse de maison qui, toutes, ont la mémoire de cette structure.



## Parentalité Plus

**Christine Ben Gadi**, directrice

Le dispositif que je vais vous présenter n'existe que depuis un an, j'ai donc peu de recul sur son observation et son évaluation. Le dispositif et les pratiques qui l'accompagnent me paraissent cependant proposer une réponse adaptée aux besoins repérés.

Quelques éléments permettent d'introduire le concept :

- La protection de l'enfance en Seine-Maritime concerne 3 256 enfants, dont 1 480 sur le territoire de Rouen.
- L'Institut Départemental de l'Enfance de Seine-Maritime (IDEFI) accueille 905 enfants et adolescents sur l'ensemble des trois territoires (Rouen, Dieppe, le Havre), dont 405 à Rouen.
- L'IdEFI, en sa qualité d'établissement public départemental, accueille les jeunes les plus turbulents du département. Il a en effet une mission de foyer de l'enfance, donc d'accueil d'urgence, et il est régulièrement confronté au syndrome de la patate chaude.
- Avec la création de Parentalité Plus, l'IdEFI s'est doté d'un service ressource transversal dont la vocation est de répondre aux situations en marge qui ne trouvent pas de réponse dans le dispositif existant.
- Le partenariat, ou maillage des institutions, existe. Dans notre département, nous avons eu la chance récente de voir s'instaurer un partenariat entre les institutions, la justice, l'éducatif. A travers des conventions, de nombreux professionnels s'accordent pour travailler au mieux être de ces jeunes. S'est instaurée une réelle confiance dans la réactivité des collègues faisant partie d'autres institutions, et il s'agit d'une garantie absolue pour s'occuper de ces jeunes dits « incasables ».

Les jeunes accueillis à temps plein présentent deux caractéristiques : la déscolarisation, qu'elle soit liée au refus du jeune ou au refus du système scolaire ; et la rupture familiale avec l'un ou les deux parents.

Environ 30 jeunes défrayaient régulièrement la chronique de l'IdEFI, à travers les différentes MECS. Certes, le nombre est relativement faible mais il nous semblait absolument indispensable de ne pas les laisser pour compte.

Il nous semblait que ce qui faisait empirer la réaction d'un jeune est l'absence de réponse adaptée et individualisée dans le dispositif actuel. Notre pari était donc d'imaginer un dispositif suffisamment souple et réactif pour faire face à ces situations. Ces dernières étaient extrêmement bruyantes et entraînaient de la souffrance aussi bien chez les jeunes qu'au sein des équipes éducatives.

Il n'était pas question de créer un autre service de lieu de vie, mais un espace dans lequel pouvaient se construire des projets individuels. Nous souhaitions bâtir un projet individuel pour chaque jeune

concerné et que ce projet vive au-delà du temps d'une prise en charge. Il nous importait, avant toute chose, d'être réactif devant les situations auxquelles nous allions être confrontés.

Le dispositif Tremplin se présente également comme une boîte à outils au service des 405 enfants sur la région de Rouen, qui propose des moyens logistiques, matériels et humains.

Nous avons fondé le dispositif sur un lieu d'accueil, la Ferme, qui peut recevoir trois jeunes. Il est animé par un assistant familial et un éducateur. Les jeunes y sont accueillis, à la demande des MECS, pour une période de 3 mois, avec, pour objectif, de travailler à une orientation adaptée.

Nous nous appuyons sur les activités de la ferme comme support éducatif, notamment autour des soins aux animaux, mais nous ne voulons pas lui proposer des solutions déjà faites. Les jeunes qui nous arrivent ont refusé l'école, ils ont eu des accès de violence envers leurs éducateurs ou envers d'autres jeunes, ils ont parfois fugué, et expriment des difficultés à vivre en collectivité et à se conformer au cadre quotidien de la MECS.

L'accueil à la ferme représente, pour les jeunes, un havre de paix après la tourmente vécue. Au cours de ce temps d'accueil, le jeune peut parler de sa souffrance et être entendu. L'intervention transversale montre que l'équipe qui l'accueillait auparavant a compris qu'il était en difficulté, qu'elle ne veut pas l'exclure mais chercher pour lui et avec lui des solutions différentes. Le jeune n'est plus dans la spirale de l'exclusion mais comprend que des adultes s'unissent pour l'aider à s'en sortir.

Nous utilisons également un autre outil, lorsque la crise est plus aigue et que nous n'avons pas le temps de travailler l'accueil à la ferme : le « dégageant ». Il s'agit de séjours de 5 à 10 jours dans des endroits choisis par les éducateurs et le jeune. Par exemple, si un jeune en grande difficulté dans une MECS, qu'il met à feu et à sang, doit partir, nous le recevons dans la journée et lui proposons un départ dès le lendemain. L'équipe éducative passe une commande, donne des objectifs à notre intervention. Durant 5 à 10 jours, période déterminée avec le jeune en fonction de ses capacités à s'éloigner de son lieu de vie habituel, nous fixons des objectifs. Il existe un protocole, selon lequel le jeune revoit son histoire avec les éducateurs et essaie de comprendre l'origine de ses difficultés. Nous obtenons un certain apaisement, qui risque cependant d'être illusoire. A son retour, la crise pourrait resurgir. Aujourd'hui, nous constatons que le fait que des professionnels, en l'occurrence, l'équipe qui accueille le jeune au quotidien, se mobilise avec une autre équipe pour essayer de trouver d'autres solutions, a un effet extrêmement positif sur le jeune.

Le troisième outil à notre disposition, qui me semble typique de notre département, est la prise en charge additionnelle. Lorsqu'un jeune a fait de multiples placements et que l'ASE ne parvient pas à trouver de place dans un établissement, elle nous demande de réfléchir à une prise en charge spécifique pour ce jeune. Nous sommes donc dans une recherche constante. Cela peut se traduire par un hébergement dans une chambre d'hôtel si le jeune ne supporte pas la collectivité, ni la famille d'accueil. Nous pouvons également être amenés à mettre en place pendant 3 semaines, un séjour dans une famille d'accueil avec l'intervention constante des éducateurs en journée. Il s'agit donc d'organisations très spécifiques.

Ce dispositif est très intéressant dans la mesure où il exige une étroite collaboration entre l'ASE qui débloque des moyens et les différents services (tels que psychiatrie et justice). Chacun peut compter sur l'autre, ce qui est capital.

Il est également important que nous restions dans le dispositif et dans le parcours du jeune jusqu'à ce que soit trouvée une réponse adaptée et satisfaisante pour lui. Cela rassure les équipes éducatives de terrain. Au bout d'un an de fonctionnement, nous sentons que les équipes sont moins fragilisées, car ils

savent qu'une équipe peut venir en relais, en soutien et qu'ils ne sont plus seuls face aux jeunes en grande difficulté, ce qui est une garantie supplémentaire dans leur accompagnement.

Nous prenons cependant beaucoup de risques, même s'ils sont mesurés et partagés. Par exemple, il n'est pas absolument légal d'envoyer deux éducateurs et un jeune à l'autre bout du département pendant 7 jours, c'est même une situation un peu risquée. Mais nous devons proposer à ces jeunes une réponse qui leur soit propre et non une réponse-type proposée aux autres jeunes en général.

**B. Tillard** : Votre présentation était très intéressante, car j'ai repéré au moins un point commun avec le dispositif *Démission impossible* que nous avons présenté ce matin : il s'agit de la négociation avec les professionnels de la structure d'accueil d'un partenariat transitoire, pour préparer l'accueil. L'idée est d'aider le jeune en aidant les professionnels



## Reliances

**Mohammed L'Houssni**, ancien directeur de Reliances, Haute-Savoie

*De mon influence sur ce dispositif*

J'ai commencé à travailler comme éducateur à 18 ans, dans un groupe de jeunes âgés de 17 à 21 ans. J'ai constaté à ce moment-là que les jeunes les plus en difficultés étaient encadrés par les éducateurs les moins formés.

Je suis donc parti d'une formation de niveau 5 à niveau 1 dans le travail social, puis j'ai entamé des études de sociologie et ma thèse, dirigée par Y. Winkin est largement, influencée par E. Goffman, l'Ecole de Chicago, et par Primo Levi, chez qui j'ai trouvé la description la plus juste des institutions totales. Toute la réflexion porte sur le lien entre institution et individu et il me semblait important de penser une institution d'inclusion sociale. Les théories d'attachement sont également importantes. En effet, le diagnostic pour ces jeunes évoque souvent un malaise sur l'attachement. Or, l'observation de leur parcours chaotique montre qu'ils ne parviennent jamais à s'attacher à personne. Ils affrontent des obstacles qu'il leur est impossible de dépasser par l'exclusion.

Les ressources varient selon les situations. Personnellement, je m'intéresse non seulement aux ressources du milieu, et je n'hésite pas à mettre à contribution mon entourage. Le parti pris est de lier action et réflexion. Aussi, la séparation entre institutions et chercheurs me semble anormale. Il faudrait offrir aux chercheurs la possibilité de travailler au sein des institutions et que les institutions aient accès à l'université. Il faudrait également considérer l'éthique, qui, en ce qui me concerne, donne la primauté à l'action, et à la responsabilité à travers l'engagement.

Pédagogiquement, cela signifie soutenir les jeunes, mais aussi parfois, leur donner l'occasion de se heurter. Notre action pourrait se résumer à « soutenir, tenir et contenir ». La pédagogie d'opportunité porte sur la conjonction du *kairos*, qui, en grec, signifie le bon moment et la *mêtis*, en l'occurrence la compétence relationnelle des éducateurs, l'intelligence pratique rusée.

*Le dispositif réseau*

A l'époque où j'étais directeur d'un centre d'accueil d'urgence, nous recevions des demandes de l'ASE, parfois de juges pour enfants, concernant des jeunes ayant épuisé tous les circuits.

Or, dans le cadre de l'accueil d'urgence proprement dit, qui implique l'accueil, l'observation, l'orientation pour un temps très court, cela posait problème dans la mesure où il s'agissait de situations déjà archiconnues. L'équipe ne pouvait donc produire davantage de connaissances. Par ailleurs, le passage dans un centre d'accueil d'urgence donne une étiquette au jeune, ce qui complique d'autant plus le relais. Pour ces jeunes, il est nécessaire d'inscrire le projet dans la durée, alors que l'accueil d'urgence implique soit un retour en famille, soit un relais en institution.

La question était, à partir de ces données, comment travailler pour partager les responsabilités, comment sortir du « syndrome de la patate chaude » ? Qu'est-ce que chacun peut faire pour résoudre ensemble cette situation ? Il fallait déjà développer des réponses taillées sur mesure en développant un projet pour ces jeunes, en recensant les situations et ce que nous pouvions proposer.

Le dispositif doit également répondre aux jeunes et à leur environnement, il doit être réactif, souple, promouvoir des approches centrées sur le réseau et le pouvoir d'agir sur les personnes (d'après les expériences québécoises), mobiliser des équipes de volontaires. Il nécessite également de trouver un financement.

Il s'agissait de s'appuyer sur les ressources du milieu : avec qui et comment travailler ? L'idée était d'animer un réseau de professionnels et de non-professionnels. Tous les acteurs de la situation, et non uniquement les professionnels, peuvent travailler ensemble dans l'intérêt du mineur. Par ailleurs, des contradictions, voire des conflits peuvent apparaître entre le réseau professionnel et le réseau du jeune et donc se neutraliser mutuellement. Le réseau peut cependant servir de connecteur entre acteurs différents. De ces travaux sur la sociologie de groupe est né le nom de Reso, qui reflète une méthode, un résultat et peut également être entendu comme un acronyme tel que Recherche, Education, Socialisation, Organisation.

Le service a été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2004, inauguré par 7 jeunes de 13 à 18 ans et une équipe composée de deux travailleurs sociaux (un animateur et une assistante sociale) et une psychologue à mi-temps. Le service était limité au territoire du Chablais en Haute Savoie. Une famille d'accueil participait aussi au projet. Nous avons eu quelques problèmes avec la psychiatrie dans la mesure où nous étions en concurrence avec ce service pour obtenir d'autres familles d'accueil.

Dans un premier temps, nous avons expérimenté, puis évalué l'expérimentation, avant d'obtenir l'habilitation.

Dans ces situations particulières, l'évaluation étudie la stabilisation des parcours, ainsi que la tranquillité des personnes. En effet, ces jeunes pendant longtemps perturbaient les acteurs. Une fois prise en charge par ce dispositif, ils ne se font plus entendre.

#### *Pratique de réseau*

Nous avons travaillé sur 4 axes :

- le partenariat institutionnel en créant des structures de projet, avec des comités de pilotage composés de décideurs, sur les orientations, l'évaluation des dispositifs, par exemple pour construire une grille d'évaluation. Nous avons aussi prévu un comité de suivi, intéressant, car il réunissait l'ensemble des intervenants (ASE, chef d'établissement, les représentants des jeunes et des parents) afin de prendre les décisions ensemble.
- Faire agir ensemble professionnels et non-professionnels. Il me semblait important de lier aide et entraide. Selon les moments, nous ne représentons pas forcément l'aide dont le jeune a besoin, mais dans son entourage, il existe forcément une personne-ressource pour le jeune. La question est de savoir comment l'enrôler.

- Nous avons centré les actions sur l'estime de soi, la collaboration, la participation des usagers dès le départ, même si cela peut apparaître compliqué.
- La recherche action : dès le départ, nous avons impliqué des chercheurs avec, pour objectif, de les faire participer au travail de production. De même, nous avons considéré les professionnels comme des chercheurs, des sociologues spontanés, dans la pratique et avons mis l'accent sur la formation méthodologique. Il était important de susciter le plaisir dans ce travail et de rappeler que le plaisir pouvait découler de la recherche-action menée en collaboration avec d'autres.

### *Les valeurs*

J'ai choisi d'aborder la question des valeurs dans un second temps, en insistant sur le fait nous sommes partis de la pratique pour parvenir à la valeur :

- La reconnaissance de l'autre et de soi : comme personne, comme sujet de droit, comme individu ayant une utilité sociale
- La participation, qui rend une partie du pouvoir de décision aux usagers à travers la codécision, la négociation, l'implication dans le pilotage des projets, ce qui n'est pas évident. Il s'agit en effet de responsabiliser les jeunes par des échanges réparateurs.
- La fraternité à travers un travail sur la ressemblance. Nous avons voulu reprendre la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ». Il existe des lois pour assurer la liberté, l'égalité, mais aucune pour la fraternité. Il nous a semblé que les valeurs de ressemblance pouvaient y pallier. E. Morin avait, à une époque, imaginé des maisons de la fraternité. Il est fondamental de garder en mémoire que nous sommes tous les enfants d'une même patrie.

### *Retour sur l'expérience*

Pour la première fois, j'occupais la fonction de directeur et les résultats sont avant tout ceux d'une équipe.

L'une des conditions de réussite était le choix des professionnels fondé sur le volontariat et la diversité des profils. Ont été rassemblés de jeunes professionnels et d'autres plus expérimentés. Les jeunes qui démarrent ne s'encombrent pas de représentations et sont efficaces, mais il est nécessaire de travailler avec de vieux sages qui savent gérer les situations. Ainsi, parmi les volontaires, nous comptons une jeune assistante sociale de 26 ans et un animateur âgé d'une quarantaine d'années.

La pluridisciplinarité joue également un rôle majeur. Je suis toujours impressionné par les équipes qui comptent des conseillères en économie sociale, etc... Nous avons donc ajouté des assistants familiaux prêtés par le département. Aujourd'hui, le service est composé de deux travailleurs sociaux, deux mi-temps de psychologues, quatre familles d'accueil, un professeur de sports.

Le modèle d'action est pratique, concret. Nous développons des plans d'actions, à travers des actions mesurables, atteignables et des évaluations régulières. Les situations, en effet, ne sont pas statiques, et évoluent sans cesse.

Nous avons également mis en place une politique de développement des compétences. Je suis persuadé qu'il est primordial que les équipes partagent des formations en interne, développent le même langage, et partagent leur expérience avec d'autres professionnels. Je me suis donc interrogé sur l'émergence d'une nouvelle figure professionnelle de psycho-éducateurs, métier que j'ai découvert au Québec. Il me semble en effet, qu'il faudrait fusionner certains de nos métiers pour offrir de plus vastes possibilités, à tout point de vue.

Nous travaillons sur, avec et pour les jeunes. Nous construisons bien sûr un cadre pour chaque situation. Nous mettons en place des actions pratiques, suffisamment souples pour tenir compte de la singularité des jeunes mais socialement acceptables, ce qui représente toute la difficulté. Faire participer les personnes à l'organisation est une manière de sortir de la dualité, de l'interaction prévue, voire de l'échec annoncé. Agir sur l'ici et maintenant permet de dénouer les situations. Nous devons, pour les usagers, démontrer notre utilité par ce biais.

### *La temporalité*

Certains parcours sont particulièrement chaotiques, et nous sommes parvenus à les résoudre en prenant le temps de comprendre, de fixer les choses. Nous ne voulons pas donner raison à Aragon, lorsqu'il écrit que « *le temps d'apprendre, il est déjà trop tard* ». Nous inscrivons le temps institutionnel dans le temps des familles et non l'inverse. En effet, il ne faut pas répondre uniquement à ce qui est fixé par le contenu du mandat, mais également prendre en compte certains problèmes des familles, du type trouver un nouveau logement, régler la facture d'électricité. Ainsi, pour répondre réellement aux problèmes des personnes, il est nécessaire de déborder le mandat.

### *Quels sont les effets sur les trajectoires ?*

En quatre ans et demi, nous avons dû rencontrer une vingtaine de jeunes. Parmi eux, certains ont été en grande difficulté pendant un moment avant de reprendre un projet professionnel. Ils ont été suivis jusqu'à leur majorité. Nous avons appris néanmoins, l'année suivant leur majorité, que certains étaient en maison d'arrêt, d'autres s'étaient suicidés. Pour certains, il s'est agi d'un aménagement. Ceux que j'appelle les « marginaux intégrés », étaient mineurs légalement, mais majeurs socialement afin de vivre leur vie comme ils le souhaitaient.

Concernant les parents, nous cherché à organiser une entraide mutuelle. Lorsque nous avons organisé des groupes de parole des parents, certains ont découvert que d'autres étaient plus en difficulté qu'eux-mêmes. La ressource du groupe de parole de parents a joué un rôle important. Le groupe se réunissait tous les 15 jours, il est devenu une association au bout de 2 ans et s'est ouvert à des parents n'ayant pas d'enfants placés, afin de ne pas ghettoïser le groupe.

Nous nous sommes efforcés de trouver des personnes ressources pour chaque situation. Ainsi, un jeune, qui, avec nous, se comportait avec violence a-t-il été mis en contact avec un footballeur, ancien international, avec qui il a pu retrouver un équilibre.

Le partenariat avec les chercheurs n'a pas été un franc succès. Les 2 ou 3 premières années se sont révélées intéressantes, la curiosité des travailleurs de terrain était stimulée, mais rapidement, les protocoles de recherche, les questionnaires n'intéressaient plus l'équipe. La dynamique s'est donc éteinte progressivement. Aussi, je me demande comment la recherche pourrait s'exprimer autrement afin que les professionnels y trouvent de l'intérêt dans la durée ? En effet, le temps des chercheurs et des professionnels n'est pas le même. Ces derniers ont besoin de réponses immédiates et les rapports des premiers, produits 6 mois ou un an après, arrivent trop tard.

Le réseau de partenaires existe, il est consistant et a permis de développer une parité d'estime, puisque les gens se côtoient, se parlent. En créant des liens interpersonnels, le réseau se constitue et se solidifie, mais reste fragile car il repose sur des personnes. Ce dispositif se situe au sein d'un accueil d'urgence. La mutualisation des moyens a bien fonctionné puisque nous étions là lorsqu'un hébergement était nécessaire pour dépanner pendant quelques nuits, ou pour continuer l'accompagnement éducatif.

Pour les professionnels, il s'agit d'un moment de leur carrière qui peut leur apporter beaucoup selon le moment où ils le vivent. A un autre moment, ils peuvent avoir l'impression de donner plus qu'ils ne reçoivent et ne se tournent donc pas forcément vers ce type de dispositifs.

#### *Points forts et points faibles*

Les points forts de ce type de dispositif, me semble-t-il, sont les suivants :

- L'accueil inconditionnel, non sélectif, des jeunes
- Une micro équipe, fondée sur des professionnels choisis pour leurs compétences et leur personnalité
- Un dispositif souple...délimité par un territoire

Nos points faibles sont inextricablement liés à nos points forts :

- Un service qui repose sur les personnes. Un élément est modifié et tout change.
- Le paradoxe du réseau, qui refuse de catégoriser les jeunes. N'accueillant que des jeunes en très grande souffrance psychologique, il donne, d'office, une étiquette.
- Il s'agit également d'un service atypique, hybride. Or la nouvelle loi définit les types d'accueil : séquentiel, de jour... Ce service a pour vocation d'être un service total et ne trouve donc pas sa place dans la nouvelle loi.



**B. Tillard** : Nous écoutons la description de ces dispositifs en fonction de nos propres expériences et, personnellement, je retiens la volonté d'enrôler la personne ressource qui porte le jeune dans sa tête, qui pose en filigrane la question de la continuité d'une relation entre un jeune en grande souffrance et les dispositifs. Au cours de ces trois présentations, vous parlez de dispositifs, de lieux de vie et d'accompagnement. Vous avez également évoqué des professions qui passent par tous les échelons du travail social sans oublier le petit personnel (veilleur de nuit, maitresse de maison...). J'ai été très sensible à l'importance de la qualité d'encadrement, qu'il s'agisse des personnes ayant un rôle relativement effacé que des professionnels portant les aspects théoriques de problématisation de la situation d'un jeune.

J'ai également été sensible, dans la dernière intervention, à la question du bénévolat, et de l'intégration des personnes qui ne sont pas des professionnels mais connaissent bien le jeune dont il est question.



### **Echanges avec la salle**

#### ***Elisabeth Incerti, Psychologue et directrice d'une MECS, Haute-Marne***

Je dirige une ferme thérapeutique, créée il y a un an et demi. Nous accueillons 12 adolescents de 13 à 18 ans, dits « incasables », qui correspondent à vos descriptions. Ils sont tous déscolarisés, victimes de multiples traumatismes. Cet établissement non traditionnel est couplé avec une unité de production, en l'occurrence une ferme dans laquelle les adolescents accueillis peuvent effectuer un stage. Nous produisons de l'osier et élevons des animaux. Nos productions permettent aux adolescents de percevoir une gratification pour leur travail.

Je ne crois pas que « l'incasabilité » existe. 90% des adolescents dits « incasables » que nous avons accueillis sont restés chez nous. Il me semble donc que « l'incasabilité » soit liée, en premier lieu, au manque de structures adaptées pour des adolescents en grande difficulté psychologique.

Il existe un besoin réel d'institutions innovantes pour les accueillir avec des équipes pluridisciplinaires où les adolescents peuvent exprimer leur souffrance psychologique, face à des éducateurs spécialisés, des psychologues, mais également d'autres types de personnel. Ainsi, je pense à l'exemple d'une adolescente de 14 ans, en déni de grossesse, qui s'est laissée convaincre de faire un test par la femme de ménage. Le psychologue l'aurait sans doute renvoyée à trop de questions de façon prématurée.

Quand un adolescent dit « incasable » arrive dans notre institution, nous avons de grande difficulté à l'en faire partir. L'installation, chez nous, se déroule sans problèmes. En revanche, lorsqu'il s'agit de quitter l'institution, personne ne veut les recevoir. Il faudrait multiplier les petites structures pour offrir aux adolescents la possibilité de rejoindre une autre institution lorsqu'ils ne se sentent plus à l'aise, là où ils sont.

Par ailleurs, les professionnels qui travaillent en permanence dans le passage à l'acte prennent des risques importants au quotidien, dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, il arrive régulièrement que des adolescents montent sur le toit. Je me demande tous les jours quand il me sera signifié que mon institution dysfonctionne car il y a eu un accident. Jusqu'à présent, j'ai eu de la chance, mais le risque est réel.

**Jean-René Fontana**, Responsable ASE, Haute-Savoie

J'ai été très intéressé par le projet *Reliances*, à deux titres, et ce, dès qu'il m'a été présenté : il s'agissait de réaliser sur place, en Haute Savoie, ce que nous avons pris l'habitude d'envoyer faire à 400 km de notre département. Il me semblait, par ailleurs, qu'il s'agissait d'une institution bien traitante pour les adolescents, dans la mesure où elle n'excluait pas.

La notion de réseau est intéressante car nous ne parvenons pas à travailler avec le service public de psychiatrie, il semble impossible de les associer alors que nous travaillons avec le secteur commercial privé de psychiatrie, qui nous rend des services remarquables. Nous utilisons donc le réseau tel qu'il existe avec ses forces et ses faiblesses.

**B. Tillard** : Le projet éducatif peut-il être utilisé comme rituel de passage à l'adolescence ou à l'âge adulte ? Je suis d'autant plus sensible à cette question qu'elle fait écho à une remarque à laquelle j'ai pensé ce matin, à propos des malheurs frappant les familles dont ces enfants sont issus. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'une clef psychiatrique. La question de l'accompagnement des familles en deuil se pose également. La difficulté du deuil dans la problématique posée par ces jeunes n'est peut-être pas étrangère à notre difficulté à la conceptualiser. Collectivement, comment soutenir et éviter que les deuils ne se transforment en pathologie ?

Par ailleurs, le jeune dit « incasable » n'est-il pas reflet d'une société qui, elle-même, ne sait plus où elle va ?

**Jean-Louis Jouve**, vice-procureur chargé des mineurs, Bobigny

Je rappelle souvent aux mineurs qu'avoir affaire à la justice, c'est être en mauvaise posture. Personnellement, j'ai l'impression d'être en bout de chaîne, et d'intervenir alors qu'est déjà atteint un point de non-retour.

Nous avons tenté une expérience. Dans une commune, ou un arrondissement, une dizaine de mineurs seulement posent régulièrement des problèmes, auxquels nous essayons de trouver des solutions. Le désespoir, pour eux et pour tous les acteurs concernés, est de n'avoir d'autre solution que l'incarcération.

Dans le département du 93, nous avons entamé un travail avec Anne Dupuis, juge des enfants et vice-présidente et un chef de service de la PJJ, et avec Mr Leiry à Aubervilliers. D'après les statistiques policières et celles du Ministère de l'Intérieur, Aubervilliers est la deuxième commune parmi les villes classées en termes d'actes de délinquance commis par des majeurs et des mineurs rapportés au nombre d'habitants.

Nous avons donc cherché à travailler dans le cadre de la politique de la Ville avec l'Education nationale et l'ensemble des intervenants. Nous voulions réfléchir sur la manière de rendre les mesures effectives, pour des mineurs non seulement « incasables » mais également, parfois, incarcérables. Nous voulions trouver des solutions et approfondir la connaissance des situations.

Nous avons donc mis en place un trinôme, qui va, en quelque sorte, à l'encontre de la culture judiciaire. Si tous les acteurs acceptent de travailler avec le juge des enfants, le travail avec le Parquet, connu pour son caractère répressif, est plus compliqué. Nous avons cependant voulu mettre en place une approche commune. Nous avons sélectionné des mineurs, et avons commencé à travailler sur ces situations qui nous préoccupent.

Lorsque j'ai retracé le parcours de ces 10 mineurs, j'ai retrouvé les mêmes situations évoquées aujourd'hui au cours de ces études. Il s'agissait de mineurs ayant des problèmes psychologiques ou familiaux liés à des ruptures, des traumatismes. Les garçons sont seuls avec leur mère, les pères sont effacés par des mères très possessives.

En étudiant avec plus d'attention ces situations, nous avons découvert que ces mineurs avaient suivi un circuit éducatif. Ils avaient été, a priori, scolarisés jusqu'en cinquième, mais ils étaient pratiquement illettrés. Nous avons orienté certains vers des structures où, sur la base informatique, ils ont pu récupérer leur retard. D'autres, malheureusement, sont en échec.

A chaque fois, nous avons cherché à évaluer l'efficacité des mesures, voire de les accélérer. Nous avons, pour cela, eu des réunions tous les trimestres et, à chaque incident ou acte de délinquance, dans les foyers ou autre, nous nous soutenons en cherchant des solutions pour éviter la catastrophe. En effet, parmi ces mineurs, certains se sont engagés dans la délinquance dès l'âge de 10 ans.

Dans certains cas, des temps d'incarcération ont été nécessaires pour trouver des solutions d'accueil. Aujourd'hui, trois situations sur 10 ont abouti à une réussite dans la mesure où les mineurs concernés ne commettent plus d'actes de délinquance. D'autres, dont nous n'entendons plus parler mais qui semblent impliqués dans des trafics de stupéfiants, nous inquiètent beaucoup.

Nous avons cherché à collaborer, lors des audiences, à travailler avec l'ensemble des éducateurs et nous avons réussi, progressivement, à impliquer les parents. Des pères disparus réapparaissent, des mères mises en confiance, se rendaient à l'audience. Nous sommes parvenus à créer des liens, tâche ardue dans le cadre de la justice pénale. Certains mineurs rappelaient leurs condamnations précédentes, les éducateurs rappelaient leurs échanges avec les mineurs, soit autant de signes de reprise de confiance. Nous espérons que certains, grâce à ce travail continu, ne seront plus jamais délinquants. Comme cela était expliqué ce matin, lorsque nous nous penchons sur les parcours, alors que nous pensions que ces jeunes étaient suivis soit par l'Education nationale, soit par un psychologue, nous nous rendons compte que ces enfants et leur famille sont complètement en dehors des circuits.

Malgré les réseaux, le travail social, nombre de familles échappent aux aides et aux soutiens existants, telles que les vacances pour les enfants. Au contraire, ces derniers traînent dans la cité et sont, de fait,

en danger en raison de la précarité de ces familles, et parce qu'également exposés à des réseaux de délinquance inquiétants.

**JY Barreyre** : Comme l'ont évoqué les différents intervenants, l'espace spécialisé ne construit pas forcément la discipline soignante, éducative ou pédagogique. En écho, des réponses supplémentaires ont été apportées cet après-midi. Par rapport aux espaces totalitaires qu'était l'asile de 1838 par exemple, ou l'école décrite par Jules Vallès, les propositions de l'unité mixte et de tremplin montrent le besoin d'un asile dans le parcours. Il existe un besoin de refuge, où le temps s'arrête, où il est possible de reconstruire sa vie et de refaire son histoire.

G.Dumézil, dans *Heurts et Malheurs du Guerrier*, reprend le mythe du guerrier décrite dans la mythologie scandinave, selon laquelle les guerriers vont sauver la cité grâce à leur fureur. Or, le guerrier, lorsqu'il revient dans la cité, doit cesser d'être en fureur. Ainsi, entre le lieu de la bataille et la cité, étaient envoyées des femmes nues. Les guerriers, honteux, se cachaient les yeux et ainsi s'apaisaient. Il me semble qu'autour des activités de la ferme et des unités mixtes, nous retrouvons, d'une certaine manière, cette idée d'apaisement. Peut-être une piste serait-elle à travailler sur le retour à l'apaisement dans le dégageant. Avec Reliances, l'approche qui fait passer de l'institution au réseau montre que le travail pluridisciplinaire pourrait être conçu comme une « *unité véhiculaire* » (E. Goffmann, *Mise en scène de la vie quotidienne*), le réseau étant toujours en mouvement. Le parcours réinterroge en effet le rapport institutionnel des uns et des autres. Il s'agit, en effet, d'un lieu de reconnaissance entre les professionnels et les jeunes, entre les professionnels eux-mêmes, d'un lieu d'échanges réparateurs.

Jean-Louis Jouve nous a expliqué que le Parquet, dans l'exemple qu'il a cité, travaille aussi sur les parcours. Le socle de la justice entre également dans une approche situationnelle et dans une sorte d'unité véhiculaire. Il garde ses compétences, son autorité, sa fonction, mais travaille avec d'autres pour retrouver ce processus de transformation dans l'unité véhiculaire.

**Maryse Esterle-Hédibel**, enseignant chercheur à l'Université d'Artois, IUFM

Qui sont les jeunes accueillis dans ces trois structures ? Des garçons, des filles ? Quel âge ont-ils ? De quel milieu viennent-ils ? Combien de temps restent-ils ? Leurs parents travaillent-ils ?

Une question s'adresse plus spécifiquement à Mohamed L'Houssni : je n'ai pas exactement compris ce que vous faites avec ces jeunes ?

**Bernard Moulin**, directeur d'une maison d'enfant dans le département de Seine-Saint-Denis

En tant que chef d'établissement, notre époque nous incite à éviter de prendre des risques. Nous sommes, cependant poussés, dans le même temps, à prendre des risques pour nous occuper de ces jeunes. Il existe donc une espèce d'injonction contradictoire qui m'inquiète d'autant plus que la responsabilité pénale est de plus en plus prégnante, alors que nous étions habitués auparavant à la responsabilité civile dans les établissements.

En tant que permanent de lieu d'accueil, la situation est d'autant plus complexe que la question de la reconnaissance sociale nous est posée. Il existe des mises en danger internes, avec des menaces physiques graves, mais également externes car nous accueillons des personnes troublant l'ordre public, notamment par des tentatives de suicide répétées. Ces suicides ayant pour cadre notre hébergement, nous en sommes responsables. La structure juridique prend certes des risques calculés, qui sont contenus par des personnes spécifiques. Or les responsables départementaux ne sont absolument pas prêts à cautionner les pratiques qui nous ont été présentées aujourd'hui.

**C. Ben Gadi :** Nous accueillons des jeunes de 14 à 18 ans, garçons et filles, traditionnellement accueillis en MECS ou au Foyer de l'Enfance de l'Idéfi, pour une durée de 3 mois. Il s'agit de jeunes en rupture totale avec leur famille, je ne possède donc aucun élément sur l'origine des parents. J'ai quelques éléments sur les métiers exercés par les parents des jeunes que j'ai accueillis, mais je ne pense pas que cela présente grand intérêt d'en parler aujourd'hui.

Concernant la question des risques, jusqu'à présent, nous avons eu la chance de ne pas avoir d'accident. Cependant, lorsque nous construisons un projet, toutes les institutions sont impliquées. Le projet est écrit. Ainsi, des projets très spécifiques et notamment les prises en charge additionnelles, sont signées par le directeur de l'ASE.

Nous sommes tous conscients des risques pris. La question est de savoir ce que nous voulons : ces jeunes doivent-ils former une cohorte exclue des villes ou peuvent-ils vivre avec nous ? Je prends des risques mais je les prends en concertation avec une équipe qui les accepte. Certes, cela n'est pas de tout repos, mais nous avons un objectif à atteindre.

**Dominique Cousin :** L'UET dispose d'une habilitation pour accueillir des jeunes âgés de 13 à 19 ans. En pratique, les jeunes sont âgés de 16 à 18 ans. En général, nous accueillons 2 filles et trois garçons, en raison de l'architecture des lieux. Nous recevons davantage de demandes d'admission de garçons, contrairement à ce qui se disait ce matin.

Concernant la prise de risques, nos partenaires du Conseil général sont partie prenante. L'origine de l'UET est liée à un partenariat CHRS – Etat - Conseil général. Un délégué ASE, à l'UET, est référent de la structure, et nous avons un partenariat avec le juge des enfants de Dijon. Nous sommes donc soutenus. Nous avons noué des relations étroites avec l'ensemble des acteurs, avec lesquels nous nous réunissons régulièrement pour passer en revue les situations.

Les jeunes, au départ, étaient accueillis 3 mois, renouvelables une fois. Nous nous sommes rendus compte qu'il s'agissait d'une aberration, car, durant ce laps de temps, les jeunes ont à peine le temps de se poser et de construire un lien avec l'équipe. Aujourd'hui, la durée de présence moyenne est de 12 à 15 mois.

Depuis 6 mois, nous avons mis en place, à titre expérimental, un dispositif de 4 places de soutien et d'accompagnement à l'extérieur pour préparer les entrées et les sorties, afin d'augmenter le flux. Nous avons pris conscience qu'il suffisait parfois d'étayer avec les familles d'accueil. Ainsi, un jeune en famille d'accueil, en rupture totale de scolarité, même s'il n'est pas violent, se rend en hôpital de jour et est accueilli chez nous en journée. Il a pu rester dans sa famille d'accueil qu'il avait relativement investie. Aussi la pérennité de ce dispositif, qui permet d'assurer un étayage avec les structures de relais, sera décidée très rapidement. Le suivi de sortie est assuré pendant 4 mois et nous restons présents parfois encore 2 mois dans le circuit du jeune.

**Mohamed L'Houssni :** J'ai été directeur de l'établissement entre 2001 et 2008. Celui-ci comprenait quatre services : un accueil d'urgence, un service réseau pour les jeunes en très grande souffrance psychologique, un accueil de jour, un service d'accompagnement à la sortie ou vers l'autonomie pour les jeunes de 13 à 18 ans confiés par les juges des enfants et par l'ASE.

Je ne crois pas qu'il existe de réponses pour les jeunes ayant des conduites à risque. Il existe des situations et la particularité des intervenants sociaux est de décider les choses et d'intervenir en situation et non dans le cadre de pratiques arrêtées.

**Véronique Sylvaine**, éducatrice, *Latitude 78*, service d'accompagnement social pour mineurs à partir de 17 ans et de contrat jeunes majeurs.

J'ai retrouvé nombre de similitudes entre notre réalité quotidienne et la description de ces dispositifs, notamment celui de Monsieur L'Houssni, sur la question des valeurs, de l'engagement, ainsi que de la formation collective en interne.

Notre service est en évolution, puisque, progressivement, nous nous orientons vers la non-exclusion, malgré les difficultés. Aussi je me demandais ce qui était fait pour aider ces jeunes et si l'aide apportée aux jeunes ne passe pas par l'aide aux professionnels afin de porter un autre regard sur ces manifestations ? Nous avons fait ce pari. En effet, si nous nous bornons à considérer les manifestations parfois violentes à l'encontre du cadre, qui usent les professionnels, nous nous orientons vers l'exclusion. En revanche, si la manifestation est considérée comme un symptôme, les professionnels peuvent échanger avec le jeune, et lui-même peut comprendre son histoire et ses réactions.

Est-il encore possible que des institutions bien repérées puissent encore faire évoluer leurs pratiques, en dépit des difficultés et des crises institutionnelles que cela risque de provoquer ?

**Monique Sassier**, *Education Nationale*

J'ai été frappée par l'implication quasi personnelle de chacun dans la réussite de ces projets. Lorsque nous pensons des politiques publiques, il est tout à fait légitime de s'interroger sur les professionnels obligés, qui mènent leur vie au fil des mutations, et les professionnels impliqués, qui choisissent de travailler dans ces structures pendant un temps de leur vie. Notre gestion globale des systèmes permet-elle ce type d'expérience et leur gestion, en nombre, sur le territoire ? La formation en interne est-elle suffisante ou l'implication des professionnels doit-elle la précéder ? Ces postes doivent-ils être définis selon un profil particulier ? Ces dispositifs ne doivent pas rester qu'au niveau de l'expérimentation. Et, dans ce cas, comment parvenir à les généraliser ?

Je travaille aujourd'hui sur le décrochage scolaire. Nous avons mis en place des réflexions autour de la non-exclusion, à travers des expériences telles que « le fil continu », ou « Non – démission ». En effet, il apparaissait clairement que les professionnels ne se sentaient pas tous concernés, seuls certains se sont véritablement impliqués, d'où cette idée de professionnels obligés et de professionnels impliqués.

**B. Tillard** : comment s'effectue le recrutement dans ces structures ?

**M L'Houssni** : une organisation doit produire les compétences dont elle a besoin. Il existe différentes voies d'accès aux métiers du travail social. Il existe un enjeu de soutien aux professionnels, mais une institution doit également sortir de l'expérimentation en cherchant des profils, accompagner ces professionnels en favorisant leur apprentissage, en leur offrant des moyens de se qualifier. Chacun, à son niveau propre, doit pérenniser ces structures qui répondent à un besoin.

**C. Ben Gadi** : Certes, certains personnels sont plus compétents que d'autres. Nous proposons, en interne, des moments d'analyse des pratiques. Les périodes de professionnalisation des travailleurs sociaux avec leurs cadres sont également importants. La pluridisciplinarité joue également puisque chacun s'enrichit au contact des autres. Se rendre à des colloques est également porteur. Il n'existe pas une réponse, mais des réponses au sein de l'institution et à l'extérieur.

**Lodeau Davy**, éducateur en foyer

Nous travaillons avec un jeune dit « incasable » âgé de 14 ans. Le projet que nous menons n'est reconnu ni par la PJJ ni par l'ASE. Nous ne disposons d'aucun soutien de la direction, ni d'autres professionnels. Nous sommes confrontés à ce jeune qui a épuisé toutes les équipes éducatives, et proféré des menaces de mort. Que pouvons-nous faire ?

**JL Jouve** : Ce jeune est-il suivi par un juge des enfants ?

**L. Davy** : Oui. Ce dernier a demandé un placement mais le projet n'est pas encore validé. Il s'agit d'un jeune délinquant ayant plusieurs agressions et vols à son actif.

**JL. Jouve** : Cela correspond exactement à ces jeunes que j'ai évoqué, dont personne ne voulait. L'idée était de structurer des équipes dans et hors du cadre de la justice, afin de se mobiliser pour trouver des alternatives à ces situations.

Dans les cas cités, il s'agissait de mineurs qui devenaient délinquants dès l'âge de 10 ans. Certes, il s'agit d'une expérience liée à l'implication de deux ou trois personnes au départ, qui s'est progressivement étendue et qui a été suivie par l'institution. Ce travail étant reconnu par l'institution, elle peut l'appliquer à d'autres départements. Cela me semble crucial, dans la mesure où cela signifie que les institutions peuvent s'adapter aux situations d'incasables. La réponse à apporter n'est donc pas uniquement la détention. La mobilisation permet de trouver des structures publiques et privées, des éloignements qui peuvent convenir. L'approfondissement de l'étude de leur parcours permet de prendre conscience des lacunes, un besoin de soutien psychologique, par exemple, ou un parcours éducatif qui n'a pas été suivi.

Il est nécessaire de trouver les équipes éducatives ou judiciaires qui acceptent de s'occuper de ces situations, et de trouver des solutions, bien que cela demande de nombreux efforts ainsi que des interventions auprès des différents partenaires...

Ces situations doivent être mises en avant, car ces cas isolés de jeunes qui nous échappent, dont les parents mêmes nous échappent, s'inscrivent dans la délinquance. En intervenant le plus tôt possible, nous parviendrons peut-être à trouver des solutions. L'étude des parcours nous montrent qu'il y a eu des échecs sans expliciter davantage. Il est donc nécessaire d'acquérir une meilleure connaissance de la situation que vous évoquez et d'y faire travailler l'ensemble des professionnels.

**L. Davy** : Nous ne sommes pas soutenus par la PJJ, personne ne veut de ce jeune, rejeté par tous. Il menace mon équipe de mort. Dans notre département, personne ne cherche de solutions.

**Jean-Jacques Lemaire, éducateur spécialisé**

J'ai entendu parler pour la première fois des « *patates chaudes* », il y a 35 ans de cela, par le professeur Hubert Flavigny, pédopsychiatre, et président d'un club de prévention, l'un des premiers à avoir reconnu la spécificité des problèmes psychiatriques à l'adolescence.

Je suis à la recherche d'un psychiatre et ne parviens pas à en trouver. Nombre d'initiatives se développent, réunissant l'Education nationale, le Conseil général, la PJJ et la psychiatrie et elles font preuve d'un dynamisme exceptionnel. Mais aujourd'hui, pourquoi aucun psychiatre n'est-il impliqué dans ces projets ?

**C. Ben Gadi** : Nous sommes confrontés à une pénurie de psychiatres. Il est donc d'autant plus compliqué de les associer à des projets. Nous avons associé le secteur psychiatrique, les infirmiers au cours d'un travail de maillage et non de partenariat. Nous ne sommes cependant pas parvenus à construire une association durable avec l'Education nationale, uniquement des projets isolés grâce à des relations privilégiées et personnelles avec des chefs d'établissement. Ainsi, pour un jeune très difficile, j'ai réussi à construire un projet avec le chef d'établissement dans lequel était scolarisée ma

filles. Dès qu'il est question de formaliser quelque chose, nous sommes confrontés à des barrières insurmontables.

**D. Cousin** : Nous avons le même problème en Côte-d'Or. Depuis trois mois, se tiennent des réunions sur le schéma départemental auxquelles assistent la Justice, la psychiatrie, et jamais l'Education nationale, qui y est pourtant toujours conviée.

**C. Ben Guadi** : Il me semble que l'obligation de travailler entre institutions doit être imposée. L'Education nationale nous renvoie sans cesse à sa hiérarchie.

**B. Tillard** : Notre travail portait sur un dispositif spécifique au sein de l'Education nationale. Nous savons qu'il existe des difficultés particulières pour chaque institution.



## Synthèse

**Maryse Esterlé Edibel**, enseignante chercheur à l'IUFM du Nord Pas de Calais, Université d'Artois.

Mes travaux de recherches ont d'abord porté sur la délinquance des jeunes en groupe et je travaille depuis plusieurs années sur le décrochage scolaire, la déscolarisation et la prévention de la santé.

Je souhaiterais, en premier lieu, faire quelques remarques sur les dénominations. Je travaille beaucoup avec l'Education nationale, en raison de mes activités d'enseignante et de chercheur. Nous parlons ici de « jeunes », et une ou deux fois, d'« adolescents ». En milieu scolaire, la dénomination change : il est question d'« élèves », et très souvent, d'« enfants », même à 18 ans, de « gosses », de « mouflets ». Il n'est quasiment jamais question d'« adolescents ».

Cette journée s'intitule « jeunes en difficultés multiples ». Les trois recherches présentées ce matin parlaient d'« incasables ». Cet après-midi, il était à nouveau question de « jeunes incasables ». Banaliser le terme « incasable », qui désigne avec force ceux que l'on ne peut caser, me paraît inquiétant. Il renvoie aux difficultés rencontrées par les institutions et non les jeunes eux-mêmes.

Avec un peu de provocation, je me demande si l'une des difficultés des jeunes en difficultés multiples n'est pas liée au fait de ne pas être entendu dans leurs souffrances ? Il ne s'agit pas d'une critique personnelle, mais d'une remarque liée au fonctionnement des diverses institutions, telles qu'elles ont été évoquées ce matin. Je pense notamment à l'étude dirigée par Jean-Yves Barreyre sur les difficultés qui existent pour refaire l'histoire et identifier la souffrance et ce qui déclenche le passage à l'acte. En effet, la souffrance déclenche la violence. Il a souvent été question de violence, sans que n'ait pu être décelée la souffrance présente dans ces passages à l'acte, ni qu'aucune intervention de fond n'ait pu être menée.

Parmi les éléments communs chez ces jeunes, nous pouvons citer dans une grande majorité des cas la déscolarisation et des ruptures familiales. La sociologue que je suis a demandé quelle était l'origine sociale de ces jeunes, sans susciter grand intérêt de la part des intervenants qui nous ont présenté leur dispositif. Comment est-il possible de connaître les ruptures familiales, tout en ignorant la situation sociale des parents (l'un d'eux s'est-il retrouvé à la rue ? les deux parents ont-ils des situations confortables et stables ?). Il me semble impossible de collaborer de manière identique avec des parents ayant une activité stable et intégrés socialement qu'avec des parents en situation précaire. Nombre de travaux montrent comment la pauvreté a des incidences sur la façon dont est envisagé le rapport au

monde. Pourquoi le social est-il autant sous-estimé, en particulier dans le contexte de crise actuelle qui provoque la disparition de milliers d'emplois ?

Autre point qui me semble très important : au sein de ces dispositifs de taille modeste, s'établissent des relations entre les jeunes et les travailleurs sociaux, afin que les premiers puissent exprimer leur souffrance d'une manière ou d'une autre et que les seconds soient relativement tolérants face à ce type d'expression. Il a été répété à plusieurs reprises que ces dispositifs se fondaient sur la non-exclusion, ainsi que sur un certain nombre de valeurs : bienveillance, reconnaissance, prendre soin, fraternité.

Ces structures décrites peuvent être définies comme des « micro-institutions ». Vont-elles consoler de ce qui s'est passé dans les grandes institutions ? Cela pourrait s'apparenter aux classes relais qui consolent les élèves de leurs déboires avant de leur permettre de retourner dans les classes normales. La question est de savoir s'il faut créer ces structures pour réparer ce qui s'est fait dans les institutions ? La question qui me vient ensuite à l'esprit est de comprendre comment éviter autant que faire se peut les structures très spécialisées de ce type, qui demandent beaucoup d'implication personnelle, et de transférer ce qui s'y fait vers les structures générales plus importantes ? Comment mutualiser ces pratiques ?

Ces questions impliquent d'autres interrogations : comment et à quel prix est-il possible de prendre le temps dans les autres institutions ? Comment la relation avec les jeunes posée par les recherches ce matin et dans les pratiques pourrait-elle permettre de poser un regard différent, non stigmatisant, sur ces jeunes en grande difficulté de façon à ce qu'ils puissent se construire en accompagnement et en éducation avec un certain nombre d'adultes ?

La question de l'obligation et de l'implication des professionnels est très intéressante mais fait référence à des questions politiques qui nous dépassent. Combien d'éducateurs seront formés ? Comment ? Sur quel terrain ? En effet, pour reprendre la comparaison avec l'école, tous les enseignants ne peuvent prendre en charges ces jeunes en grande difficulté, ce qui pose à nouveau la question de l'implication et de la spécialisation.

**D. Cousin** : Nous ne faisons absolument pas abstraction de la situation des parents. Certes, je connais la situation de tous les parents des enfants que j'accueille, mais il ne me semble pas intéressant de la communiquer aujourd'hui, dans ce cadre. Nous en tenons compte et cela fait partie du projet pour l'enfant.

**M. Esterlé-Eudibel** : Je n'ai rien à ajouter. J'ai posé une question, j'ai obtenu une réponse que je me contentais de commenter.

**B. Tillard** : Certaines formes de réserve nous conduisent à ne pas communiquer d'informations, car il nous semble important de ne pas verser dans une stigmatisation trop rapide. Il s'agit d'une question difficile, typique du lien entre pratiques et recherche. Dans l'activité pratique, nous avons une certaine retenue sur des questions particulières. En revanche, la recherche a besoin de dévoiler ce type d'informations, moins perceptibles dans le travail quotidien. Ne voyez dans mon intervention qu'une volonté de parvenir à un compromis en cette fin d'après-midi.



## Perspective internationale : l'exemple de la Belgique

**Michel Vandekerke**, *criminologue, Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la communauté francophone de Belgique (OEJAJ)*

Je remercie l'Oned d'avoir invité l'observatoire belge à intervenir sur ce thème des jeunes en grande difficulté. Nous partageons cette idée selon laquelle la thématique discutée aujourd'hui est pertinente à double titre. D'une part, en effet, quel que soit le nombre d'« incasables » et le nom qui leur est donné (« patates chaudes », « jeunes en grande difficulté », « hyper-réfractaires »), ils existent partout. D'autre part, ils interrogent la pertinence des dispositifs institués. Ils permettent d'analyser les lacunes et les forces du système de prise en charge des jeunes.

Enfin, je dois avouer une certaine admiration pour l'Oned d'avoir fait le pari risqué d'allier dans une même journée un volet consacré à la restitution des recherches et un volet à la présentation de réponses pratiques. Il s'agit d'un défi important pour les questions abordées aujourd'hui.

Le programme indiquait une perspective internationale avec l'exemple de la Belgique. Le titre me semble pour le moins écrasant, aussi je souhaite le recadrer immédiatement. Il s'agit d'une présentation ayant pour cadre la communauté française de Belgique et non l'ensemble de la Belgique, et d'une mise en perspective, plus que d'une perspective internationale.

Mon intention est de vous exposer la manière dont nous nous sommes saisis, dans l'observatoire voisin, de cette question à travers l'innovation dans les interventions auprès des jeunes. Ce travail sur l'intégration de la prise en charge des jeunes à travers la thématique de l'innovation est encore en cours.

L'*Entretemps* est une initiative ayant pour objectif de fédérer les ressources des acteurs concernés par des prises en charge difficiles, à travers le travail en réseau. Il s'agit d'aider les jeunes à sortir de situations déjà largement abordées au cours de la journée : ruptures, échecs répétés, retour de l'estime de soi... Cela concerne également des jeunes fragilisés ayant besoin de soins psychiatriques. Les adolescents concernés sont âgés de 12 à 18 ans, exclus de l'institution scolaire et d'autres institutions de prise en charge.

Le concept est d'adapter l'action en réseau à la singularité de chaque situation. Cela se traduit par un accompagnement individualisé pour les jeunes avec l'intervention, en appui, des institutions responsables de ceux-ci.

Il s'agit d'un service ambulatoire, complété par une structure d'accueil en journée et une structure de transition fonctionnant selon le modèle résidentiel. Nous pensons qu'il sera difficile de résoudre des problématiques complexes s'il n'y a pas de fil conducteur entre les actions de chacun.

L'existence d'un tel dispositif est la conséquence de recherches préalables menées sur ces jeunes qui flirtent avec les limites, à cheval entre santé mentale, enfance en danger et système judiciaire.

A partir de ce type de structure, l'observatoire a tiré cinq constats empiriques qui servent de support à un chantier d'étude plus général conduit sur la thématique de l'innovation dans le domaine de l'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- Ces dispositifs proposent des initiatives répondant à des besoins non couverts par les services existants.
- Ils s'appuient sur des disciplines différentes.

- Ils mobilisent des professionnels venus de secteurs différents : enseignement, aide à la jeunesse, centres jeunes, action sociale, action culturelle ou des champs d'action habituellement séparés.
- Ces dispositifs s'appuient également sur la participation active des enfants et des jeunes, ce qui nous paraît être un élément particulièrement important.
- Ils assument délibérément une certaine prise de risques au cours de leurs interventions, qu'il s'agisse des professionnels impliqués aussi bien que des enfants et des jeunes concernés.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) est un service de l'administration, dépendant de la compétence territoriale de la Belgique francophone. Il s'agit d'un service d'études, qui propose des recherches, des statistiques, des rapports et des publications, ainsi qu'un service d'aide aux décisions politiques, caractère déterminant dans le traitement de la question de l'innovation. Autrement dit, son objectif est de transformer des informations en connaissance.

Notre référence était la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, qui se réfère à l'enfant et au jeune à part entière, considéré également dans ses capacités d'acteur. La participation active de l'enfant fait partie des quatre principes fondamentaux de la Convention.

Notre leitmotiv, à l'Observatoire, est l'hybridation entre des administrations gérant des domaines différents, des savoirs et des expertises différentes, entre des logiques d'action politiques et institutionnelles. Un décret prévoit que l'une de nos missions est de faire connaître toute initiative dont l'objectif est d'améliorer la situation des enfants et des jeunes en communauté française. Aussi nous avons considéré qu'il s'agissait là d'une opportunité réelle : comment promouvoir ces initiatives répondant aux besoins non couverts des jeunes et des enfants ? A la différence de cette journée, nous nous intéressons aux enfants de manière générale et donc à tous types d'initiatives qui les concernent.

Nous considérons l'innovation comme un analyseur et nous partons d'une hypothèse en deux temps. L'innovation est nécessaire afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des enfants et des jeunes ; et elle existe sous forme de projets spécifiques. A partir de là, nous avons identifié deux objectifs :

- Repérer les lacunes et les failles des dispositifs existants ainsi que les enjeux dont les projets innovants sont porteurs ;
- Formuler des recommandations sur les manières d'améliorer le système en place.

Nous avons donc identifié les projets innovants sur le territoire, analysé de manière approfondie quatre dispositifs innovants et dégagé, à partir de cette analyse, des enjeux permettant de formuler des recommandations.

Comment avons-nous identifié les projets innovants ? Nous avons choisi les cinq constats formulés ci-dessus comme critères. Notre objectif est de dresser un inventaire représentatif de dispositifs innovants sur le territoire, de faire un test des critères et dresser une fiche de candidature à partir de ces critères retenus. Nous allons sélectionner les projets et en retenir quatre, que nous pourrions analyser de manière plus approfondie.

Dans la perspective de partage et de transfert de connaissances, la mise en place, pour ce type de dispositif, d'une méthodologie par panel de discussion participatif est une démarche intéressante. Le projet sera présenté par ses acteurs, intervenants et usagers, à travers une fiche standardisée et une vidéo. Comme l'Oned, en effet, nous lançons des appels d'offres pour ce genre de recherches, qui parfois nous apportent des propositions intéressantes telles que cette idée de présenter le projet sous forme vidéo, réalisée par l'équipe de recherche. Il nous semble également important de rétribuer les

dispositifs qui nous font part de leur expérience et de leur expertise. La discussion de panel rassemblera les acteurs du projet, un expert spécifique selon les domaines abordés ainsi que des experts permanents. Une synthèse est également prévue.

L'innovation est présente également à différents endroits de l'intervention. Ainsi, le dispositif *La Bobine* (Liège) a pour objet de favoriser l'intégration harmonieuse des familles ayant de jeunes enfants issus de l'immigration arabo-musulmane. Il s'agit d'intégrer, dans un même lieu, un service de pédiatrie, des espaces de rencontres entre parents, des activités d'insertion professionnelle et des activités d'alphabétisation. Là encore, la volonté d'hybridation se concrétise par le regroupement, en un seul lieu d'activités généralement séparées, parce que l'usager est unique.

*Solidarité* est un autre exemple. Son objet est de proposer à des jeunes de s'engager en équipe pendant un an dans un projet de service citoyen. Cet engagement citoyen est fondé sur trois axes :

- Un engagement citoyen sous forme de service à la collectivité,
- Une étape de vie formatrice,
- Un temps de maturation pour un projet de vie personnel.

Les jeunes sont âgés de 16 à 25 ans. Cela dépasse donc l'étape de maturité, mais permet d'entamer une réflexion pour s'insérer, avec des chances égales, dans la vie adulte, notamment dans la vie active. A l'origine, il s'agit d'un service d'aide en milieu ouvert, dont le concept est un programme de soutien pour combler les lacunes accumulées face à l'accès au marché du travail. S'il ne s'agit pas à proprement parler de jeunes en difficultés multiples, il s'agit de jeunes qui n'abordent pas la vie adulte avec tous les atouts. C'est donc un dispositif qui s'inscrit non dans une logique curative, mais préventive. Ce projet comporte plusieurs enjeux :

- Exercer sa citoyenneté de façon active et dynamique
- Brassier les publics. Le service ne s'adresse pas uniquement à une catégorie de jeunes socialement défavorisés mais à tous les publics.
- Augmenter ses atouts personnels et son réseau afin d'accroître les chances de chacun.

Les perspectives sont diverses. Il nous apparaît qu'intégrer les dispositifs de prises en charge des jeunes en difficultés multiples à la problématique de l'innovation nous permet d'en comprendre les moteurs et les freins des interventions, d'identifier les enjeux dont ces interventions sont porteuses. Et en termes d'enjeux, s'agit-il d'une approche socio-sanitaire ou socio-éducative ? L'approche doit-elle être individuelle ou collective ? Les projets étudiés suscitent ce type de question et c'est en ce sens qu'ils analysent et qu'ils interrogent en permanence la façon dont notre société répond aux difficultés rencontrées par les jeunes.

En termes de recherche, nous étudions l'articulation avec ce que François Chagnon (université de Québec) appelle « le modèle d'application des connaissances dans les organisations de services ». En termes de pratiques, cette recherche a pour objectif prioritaire la formulation de recommandations sur l'adaptation du cadre réglementaire et législatif susceptible de favoriser les innovations et de consolider les actifs. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises au cours de la journée, ces institutions sont fragiles et sortent du cadre institutionnel. Or, il me semble impératif de pérenniser ce type de structure comme autant de réels acquis qui sont le fruit d'initiatives et d'innovations. C'est la raison pour laquelle, nous pensons à l'organisation d'échanges de bonnes pratiques entre l'Observatoire National de l'Enfance en Danger, notre observatoire, et nos alter ego au Québec, sachant que des amorces ont déjà été mises en place. L'idée serait de capitaliser les expériences observées dans chaque pays en matière d'expérimentation, en prenant comme support les initiatives à destination des jeunes en difficultés multiples.



## ***Conclusion***

### ***Paul Durning***

Le projet d'études sur cette thématique a émergé à la demande des professionnels, au sein des départements, qui se trouvaient en grande difficulté face à un certain nombre de jeunes, et ce, dès l'ouverture de l'Oned. C'est la raison pour laquelle un appel d'offres a été lancé, alors que débutait un travail d'inventaire dans le champ, donnant lieu aux diverses présentations de la journée.

Il me semble capital de prendre garde au risque de stigmatisation. Le terme « incasables », s'il se généralisait, pourrait stigmatiser cette population, de façon absolument négative. Nous avons cependant choisi de le maintenir pour ne pas limiter les champs d'investigation, et ouvert des pistes de réflexion en investiguant tant du côté des jeunes que des processus institutionnels, qu'il s'agisse d'institutions mises en difficultés par ces jeunes ou de dispositifs qui tentent de répondre à la souffrance des jeunes les plus en difficulté.

Aussi, je remercie vivement les intervenants sans lesquels cette journée n'aurait jamais pu avoir lieu, pour la qualité de leurs interventions, la qualité des animations de réunion, la qualité de l'ensemble des prestations de nos amis et invités.

Chaque année, l'Oned diffuse un double appel d'offres. L'un est ouvert, ce qui signifie que les chercheurs proposent eux-mêmes leur projet de recherches. L'autre appel d'offres est thématique.

L'appel d'offres thématique doit être confirmé par notre prochain conseil d'administration et être centré sur les actions éducatives conduites en milieu ordinaire (à domicile, en milieu ouvert, les centres de jour...). L'accent sera donc porté sur une pratique socio-éducative qui concerne un grand nombre d'enfants et de parents.

L'Oned va poursuivre, cependant, son action de veille sur la thématique des jeunes en grande difficulté, sur les recherches d'une part, en étant attentif aux différentes parutions, et en partageant les informations par le biais du site interne, et, d'autre part, sur les pratiques en développement dont vous nous faites part, ou grâce aux schémas départementaux. J'ai parlé ce matin d'un travail d'évaluation sur la qualité des projets, leur adéquation, disponible sur le site. Ce travail va se poursuivre et se développer. Je souligne par ailleurs qu'à travers l'appel d'offres ouvert, il est possible que d'autres recherches puissent compléter les pistes ouvertes aujourd'hui.

Je terminerai en remerciant David Pioli, véritable cheville ouvrière de l'organisation de cette journée, et l'équipe de secrétariat de l'Oned, Réhéma Moridy et Nadia Abounouh. Je vous souhaite un excellent retour et de vous retrouver rapidement pour d'autres activités.



# INDEX

## A

ASE: 3, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 23,  
26, 27, 28, 32, 35, 36  
Attachement : 9, 11, 28

## C

Compromis: 8

## D

Déplacement: 5, 17  
Déscolarisation: 15, 26  
Dispositif: 8, 9, 20, 23, 25, 26, 27, 28,  
30, 31, 35, 36, 39, 40, 45  
Dysfonctionnements: 15

## E

Elèves: 3, 4, 5, 6, 7, 38  
Engagement: 10, 22, 27, 42  
Errance: 7, 8, 14  
Evaluation : 8, 13, 26, 29, 30, 44  
Exclusion: 5, 6, 26, 27  
non- exclusion : 26, 36

## F

Famille: 5, 6, 9, 11, 13, 15, 16, 22, 24,  
33, 35

## H

Handicap: 15, 17

## I

Incasabilité, 3, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20,  
21, 22, 31  
Incasable: 2, 3, 4, 7, 11, 12, 14, 15, 17,  
18, 19, 21, 22, 25, 31, 32, 33, 36, 37,  
38, 40, 43, 45

Institution, 3, 4, 5, 10, 17, 27, 34, 36, 40

## O

Orientation: 14, 26

## P

Parcours : 3, 4, 5, 8, 10, 11, 12, 14, 16,  
20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 30, 33, 34,  
37  
Partenariat: 6, 18, 19, 23, 25, 27, 28, 30,  
31, 35, 37  
Pédopsychiatrie: 12, 17, 21, 23  
PJJ, 3, 5, 6, 11, 13, 16, 18, 19, 20, 21,  
23, 33, 36, 37  
Placement: 15  
Pluridisciplinaire: 24, 34  
Prise en charge, 3, 4, 7, 14, 15, 17, 26,  
40

## R

Relais, 10, 28  
Ruptures, 6, 11, 14, 22, 33, 38, 40

## S

Souffrance: 6, 11, 14, 16, 18, 20, 22, 25,  
26, 31, 32, 35, 38, 39, 43, 45  
Stigmatisation: 7, 18, 39, 43  
Structure: 9, 12, 13, 17, 18, 24, 28, 31,  
32, 33, 34, 35, 36, 37, 39

## T

Trajectoires, 3, 5, 30  
Travailleurs sociaux: 8, 9, 20, 28, 29, 39

## V

Violence: 5, 10, 14, 18, 26, 38

## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Présentation des travaux de recherches.....</b>	<b>4</b>
Les mineurs dits « <i>incasables</i> ». Une analyse des facteurs de risques et vulnérabilité des adolescents, à travers leurs parcours de vie et les prises en charges institutionnelles .....	4
Des jeunes de 14 à 16 ans « <i>incasables</i> » ? Itinéraires d'élèves aux marges du collège.....	8
Une souffrance maltraitée. Parcours et situation de vie des jeunes dits « <i>incasables</i> ».....	12
Table ronde et débat.....	17
<b>Présentation de dispositifs et de pratiques .....</b>	<b>24</b>
Unité éducative et thérapeutique .....	24
Parentalité Plus .....	26
Reliances.....	28
Echanges avec la salle .....	32
Synthèse .....	39
<b>Perspective internationale : l'exemple de la Belgique.....</b>	<b>41</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>44</b>